

**NICE COTE D'AZUR**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Réunion du 13 avril 2011**

La séance est ouverte à 20 h 10 par monsieur Christian Estrosi,  
président de Nice Côte d'Azur

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, la séance est ouverte et je vous propose de désigner Christophe Barbosa comme secrétaire de séance ; je l'invite à procéder à l'appel des conseillers communautaires.

*(Appel des conseillers communautaires)*

Je vous remercie, mon cher collègue. Le quorum est donc atteint.

Avant d'ouvrir notre séance, je voudrais que nous ayons une pensée toute particulière en hommage au peuple japonais endeuillé suite au séisme et au tsunami de force exceptionnelle survenus le 11 mars dernier.

Face à ces familles en détresse, aux drames humains et aux plus de 28.000 morts et disparus, au nom de chacune et de chacun d'entre vous je veux saluer tous les bénévoles volontaires du monde entier qui se sont rendus sur place pour secourir cette population meurtrie.

Aujourd'hui, l'expression de notre solidarité est indispensable ; ces populations manquent cruellement de produits de première nécessité.

J'ai ainsi proposé lors du conseil municipal de Nice qu'une réflexion soit menée sur la possibilité d'acheminer au Japon de l'eau potable en quantité. Nous savons que la contamination des eaux potables et des nappes phréatiques est l'un des problèmes qui pose le plus de difficultés et je vous soumettrai, mes chers collègues lors du conseil communautaire de lundi prochain, des initiatives dans le même sens.

Mes pensées les plus attristées, et j'y associe les vôtres, vont à l'ensemble des familles endeuillées par cette catastrophe et plus particulièrement à la communauté japonaise de Nice Côte d'Azur.

Sur un tout autre plan, ces dernières semaines ont été marquées par la nomination de hauts fonctionnaires de l'Etat :

Je commencerai par celle de Monsieur Francis Lamy au poste de préfet de la Région Auvergne. En sa qualité de préfet des Alpes-Maritimes, il aura particulièrement marqué le département par sa hauteur de vue et par son sens de l'Etat et je veux le remercier de la manière dont il aura accompagné tout au long de ses responsabilités exercées chez nous l'ensemble de notre action et de nos dossiers. Arrivé en octobre 2008, il s'est notamment investi dans le dossier de la sécurité en permettant entre autres la signature de la convention police nationale-police municipale et dans le dossier de la sécurisation énergétique de notre territoire ou de l'évolution de la carte de l'intercommunalité.

Je veux à ce titre souligner qu'il a été pour Nice Côte d'Azur un partenaire toujours attentif à nos préoccupations avec lequel nous avons pu bâtir de solides partenariats. Par ailleurs, il aura assuré parfaitement l'ordre public de nombreuses manifestations d'envergure et sommets internationaux que le département a accueillis durant ces deux années et demie, dont le Sommet Afrique/France à Nice. Pour tout cela, je tiens à lui rendre hommage publiquement.

De nouveaux hauts fonctionnaires ont rejoint eux le département :

- Monsieur Raymond Floc'h, sous-préfet de l'arrondissement de Vitry-le-François, nommé sous-préfet chargé de mission auprès de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes ;
- Madame Dominique-Claire Mallemanche, déléguée interministérielle au projet Eurodisney, nommée sous-préfète de Grasse, couvrant par son arrondissement une partie du territoire de la communauté urbaine ;
- Madame Fabienne Lewandowski, directeur départemental adjoint de la sécurité publique à La Réunion, qui occupe désormais les mêmes fonctions dans les Alpes-Maritimes.

Je leur adresse en votre nom toutes mes félicitations et leur souhaite à tous une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Enfin, mes chers collègues, permettez-moi de féliciter les personnalités qui, le 27 mars dernier, ont recueilli la confiance des électeurs aux élections cantonales.

Tout d'abord et par courtoisie républicaine, je salue l'élection à Nice dans le 3e canton de Jacques Victor, candidat du parti communiste, et dans le 5e canton de Patrick Mottard, membre du parti radical de gauche.

Ensuite, je veux saluer nos collègues du conseil communautaire qui ont été élus ou réélus brillamment :

- Alain Frère à Tourrette-Levens,
- Henri Revel à Saint-Laurent-du-Var,

- Jean Thaon à Lantosque,
- Et Xavier Beck à Villefranche-Sur-Mer.

A Nice :

- dans le 7e canton, Bernard Baudin
- dans le 8e, Olivier Bettati
- dans le 10e, Bernard Asso
- dans le 12e, Benoît Kandel
- dans le 14e, Dominique Estrosi-Sassone

sans oublier sur le reste du périmètre de Nice Côte d'Azur, Daniel Benchimol dans le 11e canton de Nice et Marie Josée Bandecchi à Cagnes-sur-Mer.

Enfin, dans la circonscription « Nice Montagne », je félicite Eric Ciotti, Gérard Manfredi et Roger Ciais.

Au terme de ce scrutin, je me réjouis bien évidemment de la réélection à la présidence du conseil général d'Eric Ciotti qui peut compter sur le soutien d'une majorité confortée.

Et je me dois de féliciter nos collègues élus ou réélus vice-présidents du conseil général : Honoré Colomas, Alain Frère, Henri Revel, Jean Thaon et Auguste Vérola.

Je remercie Eric Ciotti pour la confiance qu'il a témoignée à nos représentants en nommant Benoît Kandel rapporteur général du budget, Dominique Estrosi-Sassone présidente de la commission logement, politique de la ville et renouvellement urbain, Olivier Bettati chargé de mission pour le tourisme, Bernard Asso chargé de mission aux relations européennes et énergie, Lauriano Azinheirinha chargé de mission personnes handicapées, Jean Auguste Icart chargé de mission Intermodalité et projet de LGV et enfin José Calza chargé de mission à l'agriculture.

La symbiose entre nos deux collectivités s'en trouve ainsi d'autant plus renforcée.

Le conseil général est plus que jamais à nos côtés pour accompagner nos projets aux bénéfices des habitants des communes de Nice Côte d'Azur.

Cela m'amène à l'unique point à l'ordre du jour de cette séance.

### **0.1 Création de la métropole Nice Côte d'Azur par fusion de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et des communautés de communes des Stations du Mercantour, de la Tinée et Vesubie-Mercantour avec inclusion de la commune de la Tour-sur-Tinée**

Mes chers collègues,

Il y a deux ans à peine, nous franchissions une étape nouvelle dans l'organisation de notre territoire, avec comme préoccupation majeure un meilleur service public pour les habitants de cet espace sans pareil, dans le respect des identités et des compétences de chacun.

Depuis d'autres étapes sont intervenues : Carros, tout d'abord, a manifesté le désir de nous rejoindre. Puis ce furent Uteille et Lantosque qui ont offert en cadeau d'union la clé des vallées du haut pays.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour couronner ce cheminement par un accomplissement. L'eau des lacs du Mercantour coule dans la Tinée, la Vesubie et le Var, et fertilise les terres de nos plaines. Géographiquement, rien ne les empêche de se joindre à la Méditerranée.

Il reste pourtant une ultime barrière, administrative celle-là, qui nous coupe de ces sources fécondes. L'acte que nous sommes appelés à voter abattra ce reste artificiel de découpages surannés.

A cette même heure, nos collègues de la Tinée, de la Vesubie et des Stations du Mercantour sont rassemblés aussi pour débattre de ce même magnifique projet.

Je dis bien couronner, c'est-à-dire achever, de notre propre volonté un dessein qui nous relie au passé, nous ancre dans le présent et nous projette vers le futur.

Nous entamons ce soir un processus historique.

Jamais, je dis bien jamais, durant ses vingt-cinq siècles d'histoire, il n'a été donné aux habitants de cette terre de choisir leur mode d'organisation.

Au 1<sup>er</sup> siècle, c'est le Sénat de Rome qui crée la province des Alpes-Maritimes, pas les Ligures.

Au 13<sup>e</sup> siècle, c'est le comte de Provence qui découpe les vigueries de Nice, Sospel, Vence, Puget-Théniers, pas les populations d'ici.

Au 16<sup>e</sup> siècle, c'est le duc de Savoie qui organise le comté de Nice, pas les habitants de cette terre.

En 1793, c'est la Convention nationale puis, en 1860, c'est l'empereur Napoléon III qui mettent en place le département des Alpes-Maritimes, pas les hommes et les femmes de ce territoire.

Et au terme de la loi, plus aucune commune ne pourra rester hors d'une intercommunalité. Au moment où les petites intercommunalités devront se regrouper d'ici le 31 décembre prochain, la question qui se pose à nous comme à nos collègues est la suivante : voulons-nous décider de notre propre destin ou

prendre le risque qu'on nous impose un territoire délimité par d'autres et que nous ne voudrions pas ?

Si avec l'accord unanime du conseil des maires je vous ai réunis ce soir, c'est parce que nous n'avons que quelques jours pour entrer dans un calendrier qui nous permette de faire respecter le choix que nous aurons fait dans les instants qui viennent.

Car dès le 22 avril, soit dans neuf jours, le préfet présentera à la commission départementale de coopération intercommunale son schéma, le sien, celui par lequel il proposera les regroupements induits par la loi.

Si nous choisissons ce soir de nous unir au mieux des intérêts du service public de proximité, avec les territoires qui nous sont proches, nous pourrons alors faire entendre notre position.

C'est pourquoi je vous invite à statuer sur ces questions et sur le périmètre le plus pertinent pour les mettre en œuvre.

En revanche, mes chers collègues, si nous ne saisissons pas cette occasion, croyant de bonne foi préserver une hypothétique tranquillité du présent, nous ouvririons la porte à un avenir incertain.

Pour éclairer notre décision, nous pouvons nous appuyer sur l'exemple de notre communauté urbaine Nice Côte d'Azur à laquelle on prédisait tant de désastres et qui a réalisé l'essentiel de ses objectifs et mis en œuvre toutes ses compétences, en matière d'assainissement, de voirie, d'adduction d'eau, d'environnement, de transports, d'aménagements, de grands projets liés à notre cohésion économique et sociale.

Ici et là, de manière équilibrée en termes de proximité, elle a fait vivre des projets qui traînaient dans les cartons depuis vingt ans, comme la station d'épuration de Duranus, le parking de Cap-d'Ail, la piste cyclable de Saint-Laurent-du-Var/Cagnes, et mille autres projets de proximité à Colomars, à Lantosque, et tant d'autres lieux.

Un seul chiffre en la matière : dans le domaine de la voirie, le budget d'investissement cumulé et transféré de toutes les voiries communales de nos 27 autres communes était en 2008 de 30 millions d'euros. Dans le budget primitif 2011 que nous avons voté, il est de 52,2 millions d'euros. C'est-à-dire qu'en 2008 quand on additionnait les investissements que réalisaient nos 27 communes qui réussissent à réaliser pour 30 millions d'euros, à partir du moment où nous avons mutualisé, réduit les charges de fonctionnement, dégagé des marges d'investissement, en moins de deux ans nous sommes passés de 30 millions d'euros à 52 millions d'euros.

Je voudrais vous donner un chiffre complémentaire parce que l'on pourrait me demander si tout cela n'a pas été simplement au bénéfice de Nice. Pour Nice seule, il était de 26 millions. Il est aujourd'hui de 34 millions. Hors Nice, soit pour 26 communes, il était de 5,7 millions. Il est aujourd'hui de 18 millions d'euros, soit une augmentation de 330 % d'euros en matière d'investissements de voirie pour les 26 autres communes hors Nice.

Et ce ne sont pas 330 % virtuels : ce sont autant de facilités, de confort et de dessertes offertes au quotidien à nos concitoyens.

Elle a aussi travaillé à la mise en œuvre de projets majeurs comme l'OIN, l'Agenda 21 communautaire – seul Agenda 21 communautaire de France, je le rappelle au passage, aucune autre intercommunalité de France n'ayant réussi à se mettre d'accord sur un Agenda 21 commun.

Je veux rappeler aussi la grande rénovation du réseau d'assainissement et son parachèvement par la connexion, le 7 mars dernier, du réseau du canton de Villefranche à Haliotis. Que quelqu'un m'explique comment Cap-d'Ail, Beaulieu, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche auraient dégagé les moyens lorsqu'on connaît les dizaines de milliers de mètres cubes d'eaux usées qui étaient rejetés par un émissaire en mer au large de Saint-Jean-Cap-Ferrat si nous n'avions pas le choix avec la communauté urbaine de faire un collecteur qui ramasse les eaux usées de ces quatre communes pour les raccorder à la station Haliotis à Nice.

Cette question de l'assainissement est un autre exemple qui illustre parfaitement les bienfaits de notre synergie communautaire et la réalité de notre territoire. Quand des eaux usées se déversent sans traitement dans la Méditerranée, directement ou par l'intermédiaire de la Tinée et de la Vésubie puis du Var, ce sont tous nos écosystèmes qui sont perturbés, depuis la montagne jusqu'au rivage.

C'est la santé, ce sont les loisirs de tous les habitants, montagnards et urbains ensemble qui sont menacés.

Créer à Isola ou à Saint-Martin-Vésubie une station d'épuration, comme à Cagnes, ou en améliorer les performances, comme à Saint-Laurent-du-Var, ce n'est donc pas une opération locale. C'est tout un territoire qui en bénéficie.

Aujourd'hui la loi change. Elle nous fait entrer résolument dans le flux de l'Histoire, et nous engage à répondre aux défis du monde qui s'ouvre, à garantir un futur, ici, pour nos enfants.

Nous avons donc la responsabilité de mettre en adéquation la réalité de nos territoires avec les exigences de la loi qui est incontournable. Or, de nombreuses raisons militent pour que cette convergence se fasse autour des bassins de la Tinée, de la Vésubie et du Var.

Notre territoire puise dans sa géographie et son histoire une identité particulière et partagée, entre le littoral, les collines, les vallées et les montagnes.

Cette essence-là, cette identité même, il n'est pas question de la changer.

En revanche, l'expérience acquise depuis la création de la communauté urbaine, l'évolution même de la loi, les futurs que dessinent les experts au plan européen comme au plan mondial nous portent naturellement à changer d'échelle.

Il nous faut mieux fonctionner, localement, sur un espace plus large, pour mieux rayonner globalement sur un monde ouvert qui commence dans les régions voisines d'Italie et de France pour s'étendre à la Méditerranée et s'élargir enfin à la planète entière.

Oui, l'Histoire est garante de l'identité de notre territoire.

L'Histoire, ce sont bien sûr les grands événements, les grandes décisions, les grands hommes. C'est aussi la masse des obscurs, des modestes travailleurs, des paysans, des pêcheurs, des bergers qui ont porté leurs pas là où leurs espérances et leurs besoins pouvaient s'avérer.

L'Histoire de ce territoire, on pourrait la commencer avec les Romains, quand ils attribuèrent à la cité de Cemenelum qu'ils venaient de fonder un territoire qui recouvre à peu près celui de notre projet.

L'Histoire de ce territoire fut prolongée par l'ancien diocèse de Nice qui, en recouvrant la cité de Cemenelum, en reprit les limites pour les conserver jusqu'en 1801.

A ses côtés on établissait à l'est le diocèse de Vintimille, recouvrant les vallées de la Roya, de la Bevera et le Mentonnais, et à l'ouest celui de Grasse-Antibes recouvrant ces villes et Cannes.

Vous le voyez, déjà à l'époque : trois espaces, tous trois parfaitement verticaux.

Je vous fais observer que cette logique verticale est toujours à l'œuvre aujourd'hui, tant à l'est qu'à l'ouest, depuis Menton jusqu'au col de Tende, comme depuis Antibes jusqu'à Coursegoules, voire Cannes jusqu'à Saint-Auban.

Dans ces régions, nombre d'élus la partagent, tout au moins si j'en crois ce que notre quotidien a rapporté ces derniers jours. Je parle bien évidemment de notre quotidien local qui faisait une parfaite analyse de ce qui était en cours de discussion entre le préfet et la plupart des élus en charge de la gestion communale ou intercommunale du département des Alpes-Maritimes et le président du conseil général. Ce que nous évoquons ce soir, nous ne l'évoquons pas sur le dos du reste des départements, ce sont des discussions que nous avons depuis des semaines et des mois avec d'autres.

Il y a encore quelques semaines, j'entendais certains écrire ici ou là qu'il y aurait de notre part une volonté hégémonique, hégémonie de nous emparer de l'ouest, hégémonie pour pouvoir nous emparer de l'est, qu'avons-nous dit avec l'ensemble du conseil des maires ? Que Menton devait rester où elle était, qu'Antibes devait continuer son développement économique avec Sophia Antipolis et qu'il y avait simplement à laisser l'ensemble des élus de l'ouest faire leurs propositions pour trouver le moyen de s'unir. Et aujourd'hui, que voyons-nous ? Nous voyons tout naturellement Menton qui est en train de se diriger vers sa vallée naturelle de la Roya jusqu'au col de Tende. Et c'est comme cela que les choses finiront.

Nous voyons aujourd'hui que Coursegoules et son conseiller général notamment, depuis si longtemps en charge de responsabilités sur la technopole de Sophia Antipolis, Jean-Pierre Mascarelli et Jean Leonetti, le président de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis souhaitent s'unir, et que naturellement se décidera quelque chose entre sans doute Cannes, Le Cannet, Grasse et plus haut vers Saint-Auban.

Et lorsque je vois les critiques qui sont portées à notre rencontre parce que nous irions de la Baie des Anges jusqu'à la Bonnette et de la Bonnette jusqu'à la Baie des Anges, je ne comprends pas pourquoi on ne formule pas les mêmes critiques à l'égard de ceux qui voient leur destin aller du col de Tende jusqu'à Menton ou de Saint-Auban jusqu'à Cannes ou de Coursegoules jusqu'à Antibes. Devrions-nous être les seuls à ne pas partager la même logique historique, culturelle, géographique que les autres territoires du département des Alpes-Maritimes ?

Vous savez, on ne se débarrasse pas facilement de la puissante ombre de l'Histoire, souvent forgée par les réalités de la géographie.

Mais l'Histoire de notre territoire tient aussi à ce que chacun de ses habitants en fit, au cours des siècles, chaque jour, par son travail.

Depuis le 13<sup>e</sup> siècle au moins, c'est dans les forêts de la Vésubie et de la Tinée, de La Bollène, Roquebillière et Belvédère ou de Roubion, de Rimplas, d'Ilonse que Nice trouvait ses principales ressources à l'exportation, c'est-à-dire le bois qu'on vendait aux Génois. Et c'est par le port de Nice ou par la rade de Villefranche que les bûcherons de ces vallées, après un long périple au fil des torrents, expédiaient leurs grumes.

Où était né Jean-François Fulconis qui, vivant à Nice en 1562, écrivit le premier traité de mathématique appliquée jamais rédigé dans notre langue ? A Isola !

Où était né vers 1750 le grand juriste et poète, avocat et président du Sénat de Nice Charles-François Cristini ? A Utelle !

Où était né enfin en 1814 le dernier syndic sarde et premier maire français de Nice, député et président du conseil général François Malausséna ? Vous le savez : à Levens !

Et plus modestement, pour moi comme pour beaucoup d'entre vous qui nous sentons à la fois citoyens de notre ville, pour moi Nice est un autre village, pour moi Saint-Etienne-de-Tinée, nous nous sentons aussi enracinés dans notre ville que dans nos villages.

Ces quelques exemples vous montrent, en quatre siècles, la permanence de ces liens intellectuels, politiques, spirituels, entre notre montagne et notre littoral.

Mais cette série de noms ne doit pas laisser dans l'ombre les milliers de vies anonymes qui se sont construites par les nécessités du travail et parfois de la survie entre le littoral et les autres communautés de son territoire.

Les spécialistes d'anthroponymie ne s'y trompent pas, eux qui savent détecter par la sonorité du nom de famille l'origine de tel ou tel : n'y a-t-il pas sur la côte autant d'Otto-Bruc, d'Olivari, de Roux, de Corniglion ou de Laurenti que dans la Vésubie, ou autant de Fabre, de Giuge, d'Alech, de Colletta que dans la Tinée ou le Valdeblore ?

Il n'y a pas à chercher bien loin la cause séculaire de cet échange réciproque, renforcé aujourd'hui par les urbains qui viennent retrouver la sérénité de la vie villageoise ou jouir des plaisirs du sport et dans la détente dans les magnifiques espaces de la montagne. Il suffit de suivre le cours des fleuves.

Regardez une carte, parce que c'est ici que la géographie plaide à son tour pour notre métropole. C'est bien le cours moyen du Var, développé par la Tinée et la Vésubie qui crée l'unité de notre ensemble, et les crêtes du Mercantour qui le limitent.

L'étroitesse des gorges n'a jamais empêché la circulation des hommes, des marchandises et des idées dans notre espace, d'autant que sa grande diversité climatique, ramassée en quelques dizaines de kilomètres, rend ses économies locales complémentaires.

Oui, l'Histoire et la géographie nous apprennent ceci : la plus grande richesse d'un territoire, c'est la complémentarité entre ses parties, et leur diversité même. Avec notre projet, c'est cette richesse-là que nous visons.

La complémentarité du passé est aussi celle du présent : il ne s'agit pas de l'hégémonie tentaculaire des mégapoles sur les territoires avoisinants, il s'agit au contraire d'un équilibre entre des villes centres et des territoires environnants, soudés par une solidarité et une réciprocité indispensables et fortes.

On a constaté en effet qu'une grande ville qui dévore les espaces et les compétences de ses plus petites voisines est condamnée à l'obésité et au cauchemar social, politique et environnemental.

On a noté en revanche qu'une ville qui organise loyalement, avec ses voisines de toutes tailles, la gestion en commun des ressources, des besoins et des services offre rapidement un modèle de développement humain et vivable.

En termes de santé, d'études supérieures, d'établissements culturels et universitaires, d'infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, de traitement des eaux et d'action environnementale, d'accès aux grands équipements de loisirs et de culture, de grande consommation, les grandes agglomérations de notre côte peuvent offrir à tous des services et des avantages incomparables.

En termes d'éducation, de loisirs et de commerce de proximité, de qualité de la vie, de production agricole labellisée, de micro-entreprises innovantes, de plus petites communautés peuvent offrir à leur tour des avantages incomparables, le tout se conjuguant sur le terrain du développement économique et donc de l'emploi.

Et qui dit développement économique et emploi dit croissance naturelle des ressources fiscales, sans qu'il soit jamais nécessaire d'augmenter les impôts locaux.

Oui, depuis vingt siècles et encore aujourd'hui, le littoral, la Tinée et la Vésubie forment le même bassin de vie.

Nos interdépendances quotidiennes sont des faits. Il me paraît dangereux de les nier en se recroquevillant, en se barricadant, en s'asphyxiant tout en sachant, au fond de soi, que nous ne pouvons vivre les uns sans les autres.

Permettez-moi de rappeler que dès 2009, nous avons amorcé, ensemble, avec nos collègues de la Vésubie et de la Tinée, ce rapprochement majeur.

A l'époque, la loi ne nous permettait pas d'aller plus loin.

Aujourd'hui, nous le pouvons.

Et c'est en cela que nous constituer en métropole nous permettra de mieux gérer les réalités factuelles de notre territoire. D'ailleurs, je ne me rappelle pas avoir entendu en 2009, lorsque nos collègues de la Tinée, du Mercantour et de la Vésubie avaient déjà délibéré une première fois pour se rattacher à notre communauté urbaine, une seule voix qui s'était élevée à l'époque.

Une précision : ceux qui confondent métropole et mégapole se trompent ou veulent tromper.

Qui peut croire un instant que notre objectif est d'urbaniser nos montagnes, de transporter nos villes dans nos vallées ?

Qui peut imaginer que nous voulions transformer ce territoire magnifique dans son équilibre en un cauchemar urbain peuplé de millions et de millions d'habitants malheureux ?

Je sais la tentation des technocrates parisiens : ils veulent dessiner une mégapole entre Menton et Cannes, sans considération pour les réalités humaines, et avec pour seul repère la froideur statistique.

Ce faisant, ils condamneraient la montagne à l'isolement, à l'assistance et au repli. Ils nous feraient lui tourner le dos.

Ils rompraient les liens antiques de solidarité et d'affection qui nous unissent. Ce n'est pas ce que nous voulons. Et si certains ici défendent cette vision, je leur dis : ce n'est pas la nôtre, ce n'est pas la mienne.

D'ailleurs, ce mot de métropole est un choix de vocabulaire strictement administratif.

En termes d'aménagement, de structure, de projet, il n'impose rien, et notamment pas le gigantisme, la démesure, la multitude. Il sera ce que nous en ferons.

C'est pourquoi nous devons d'ores et déjà poser les trois questions clés de ce projet. Première question : quel changement apporte-t-il au plan des compétences ?

Trois compétences sont transférées et je le précise : nous avons fait la communauté d'agglomération, nous avons transféré des compétences de nos communes vers la communauté d'agglomération ; nous avons fait la communauté urbaine, nous avons transféré des compétences de nos communes vers la communauté urbaine. Or, ce que nous décidons ce soir ne nous engage qu'à une seule chose : pour la première fois, nous ne transférerons pas de compétences de nos communes vers une nouvelle structure institutionnelle et administrative, mais le transfert de compétences du conseil général ou du conseil régional vers la métropole. Il ne s'agit que de cela.

Ces trois compétences sont les suivantes :

a) Les transports scolaires : rien de changé puisque nous en avons déjà la compétence et seules les intercommunalités du haut pays qui voient leurs transports scolaires gérés par le conseil général, nous transféreront à moyens constants cette compétence.

b) La promotion internationale économique, compétence exercée par le conseil général et le conseil régional. Sincèrement, cela ne me pose pas de problème que le conseil régional transfère la promotion économique de notre territoire là où je n'ai jamais vu le moindre centime du conseil régional en faveur de la promotion économique à l'international de notre territoire.

Je me réjouis de voir la troisième compétence qui nous est transférée, qui représente l'essentiel :

c) Les voiries départementales.

Cette compétence est transférée par le conseil général à moyens humains, matériels et financiers égaux.

Après la loi de décentralisation dite Raffarin, en ma qualité de président du conseil général, j'avais opéré la départementalisation de la DDE, 1 200 agents de l'Etat, vers le conseil général ; départementaliser, avec le soutien de tous mes amis conseillers généraux qui sont autour de moi et qui m'ont accompagné d'ailleurs à l'époque, les voiries nationales vers le département. Qui s'est plaint un seul instant de ce transfert de compétence à l'époque ? Je n'ai entendu personne. Mais sans ce transfert de compétence, mes chers amis, pourrions-nous avoir aujourd'hui 43 000 véhicules jour répartis pour 22 000 sur la 6202 et pour 21 000 sur la 6202 bis ? Chacun sait que nous n'aurions jamais pu réaliser cela. Aurions-nous pu faire le lien entre le Palais des Expositions de Nice et le lycée Guillaume Apollinaire, là où il y avait une thrombose de dizaines de milliers de véhicules par jour ? Et je pourrais vous parler de tout le développement de la voirie collinaire ou valléenne qui a accompagné tout cela.

Aujourd'hui, si l'on se fie à la moyenne des investissements réalisés (pénétrante du Paillon, 6202 bis, 6202, canton de Levens, voirie valléenne, qui formera la base des financements transférés, qui peut douter un seul instant que ce transfert permettra de maintenir les investissements nécessaires ? C'est-à-dire que nous disposerons d'un seul réseau de voirie, après avoir opéré d'un côté au conseil général le transfert des voiries nationales et de la DDE vers le département depuis nos communes, de la voirie communale vers la voirie communautaire au sein de la communauté urbaine, nous allons finaliser un projet extraordinaire et exceptionnel sur ce territoire à nul autre pareil où nous serons les seuls gestionnaires d'un seul réseau de voirie. Voilà un résultat concret de la métropole du futur.

Cela nous permettra d'aller plus loin dans les objectifs fixés dans notre charte : mettre à disposition des communes des équipes très professionnelles et des matériels de dernière génération pour apporter toutes les réponses au plus près des besoins des communes.

Par ailleurs, nous aurons dans les mois qui viennent un débat sur les compétences optionnelles (sport, culture, tourisme).

Nous sommes ouverts à ce que tout ce qui peut apparaître d'intérêt métropolitain soit soutenu. Mais ce sera au maire et à lui seul d'en décider puisque nous sommes dans le domaine optionnel.

Deuxième question : quels bénéfices supplémentaires ce choix nous apporte-t-il ?

J'en évoquerais deux, immédiats.

a) Une CCI métropolitaine

Je salue la présence du président de la chambre de commerce et d'industrie, Bernard Kleynhoff, et du président de la chambre régionale de commerce et d'industrie, Dominique Esteve, qui ont tenu à être tous deux côte à côte parmi nous ce soir. Dominique Esteve a d'ailleurs été un de ceux qui a plaidé auprès des parlementaires pour que dans la réforme des chambres de commerce qui est intervenue parallèlement à la réforme territoriale puisse être retenu le statut de chambre de commerce métropolitaine. Pour la première fois de notre histoire, nous avons la chance, au-delà de Bernard Kleynhoff qui est un des nôtres et qui préside notre chambre de commerce dans les Alpes-Maritimes, d'avoir un Niçois, un Azuréen, un homme des Alpes-Maritimes qui préside la chambre de commerce régionale à Marseille ; qu'ils puissent ensemble accompagner cette construction métropolitaine.

Pourquoi ? Parce que la loi désormais, dès lors que des élus ont décidé de s'organiser en métropole, permet à une chambre de commerce départementale de devenir chambre de commerciale métropolitaine. Cela veut dire que la chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur se transformera sans doute en chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et départementale avec pour ambition de faire de Nice Côte d'Azur une expérience pilote en France sur la collaboration entre une métropole et une chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et de voir un certain nombre de compétences qui étaient détenues par Marseille transférées à la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes. En prenant cette décision ce soir, nous offrons aux acteurs économiques et aux décideurs du département des Alpes-Maritimes de pouvoir opérer en même temps cette transformation qui sera au bénéfice de notre activité économique et sociale.

Ce projet, qui vient de m'être communiqué et que je vous annonce en avant-première, portera notamment sur des actions de développement de trois secteurs : les ports, avec Nice-Villefranche ; l'aéroport, bien sûr, et je me réjouis que dans le prolongement de Dominique Esteve –je vous l'annonce ce soir– le ministre des Transports ait choisi de renouveler sa confiance à son successeur à la présidence du conseil de surveillance de l'aéroport international de Nice Côte d'Azur ; et enfin le cœur même de notre territoire, l'OIN de la plaine du Var.

Elle récupérera, en la matière, les compétences de la CCI régionale.

b) Des fonds européens

Il ne vous échappe pas, mes chers collègues, qu'aujourd'hui notre communauté urbaine n'est pas frontalière et que grâce aux choix que font nos amis de la Vésubie, de la Tinée et du Mercantour, notre communauté urbaine devenant métropole deviendra frontalière avec l'Italie et le Piémont. Ce que nous ne réussissons pas parce que nous ne le faisons pas par le Mentonnais avec l'Italie

et la Ligurie, nous allons réussir par le Piémont. Cela veut dire qu'en matière de fonds européens, avec un périmètre élargi à nos hautes vallées, Nice Côte d'Azur devient un territoire frontalier alors que nous ne sommes pas un territoire frontalier au moment où nous n'avons pas encore délibéré.

A ce titre, notre métropole aura accès à de nombreux fonds et crédits européens, comme le FEOGA pour le monde agricole, les FEDER pour les infrastructures, les INTERREG pour les projets communs, pour ne citer qu'eux. Et je peux aussi vous parler des crédits ALCOTRA où une enveloppe de près de 150 millions d'euros arrive à échéance de renégociation.

Ainsi, nous pourrions dynamiser nombre de secteurs économiques, dans tout l'espace que nous créons.

Troisième question : quelle est la cohérence de développement dans ce projet ?

Elle réside dans un objectif : créer un territoire exemplaire en matière humaine et environnementale, soutenu par un projet économique innovant et créateur d'emplois.

Nous aurons mutualisé nos moyens, renforcé nos investissements, renforcé nos partenariats.

Tout cela doit se placer dans une seule perspective : l'attractivité de notre territoire, sa compétitivité, la formation et l'emploi.

1) En matière d'innovation, la conjugaison de nos économies et de nos espaces doit nous propulser au premier rang des opérateurs de croissance verte : l'eau, le bois, les filières agricoles de haute qualité se conjugueront.

Leur développement sera renforcé par l'image de qualité, de complémentarité que nous offrons. C'est cette image qui attire chez nous la Fondation IBM, la communauté européenne pour son programme Instant Mobility, les entreprises de technologie durables et innovantes, comme le Sans Contact Mobile.

Leurs travaux et leurs recherches viendront irriguer l'excellence des secteurs que j'évoquais.

Et ce soir, en même temps que nous fondons notre métropole, je fixe un objectif : au moment où la question énergétique s'impose avec cruauté, nous ferons, dans les cinq ans qui viennent, de Nice Côte d'Azur, de la métropole de Nice Côte d'Azur, le seul territoire vert de la Méditerranée capable d'être autonome en énergie, pour 40 à 50 % de sa consommation, à partir de ses ressources naturelles.

2) En matière de formation, appuyer le développement de notre université dans ses secteurs compétitifs comme la santé, à l'image du synchrocyotron.

Dans le même temps, la mise en réseau du CHU et des hôpitaux ruraux offrira des soins égaux à tous les habitants du territoire, un vrai service public de proximité.

3) En matière de tourisme, faire valoir cet atout extraordinaire que constitue un espace allant du sanctuaire marin au Parc national du Mercantour.

La cohérence de ce projet s'articule autour des aménagements d'ensemble qui l'intègrent au monde et en forment le cœur.

Car s'il est bien un espace emblématique de notre futur commun, un centre géographique, économique et humain, c'est cette plaine du Var qui nous offre l'opportunité de construire un modèle de développement équilibré et durable.

Songez que la plaine du Var, après avoir été un millénaire durant un lieu de séparation, un obstacle, une frontière, peut devenir le point de convergence de nos volontés, de nos espérances et de notre futur partagé !

Et cet ensemble fonctionne d'autant mieux que se multiplient les réseaux de transport et d'échange.

C'est pourquoi je me battraï pour que la LGV reliant Nice à Gênes voie le jour car au-delà, c'est au monde que notre territoire se relie ainsi. Aujourd'hui, nous avons le financement du chaînon Nice-Vintimille à l'horizon 2018.

Cela nous donnera plus de poids pour obtenir le développement de la voie vers l'ouest, Marseille et Paris autant que Barcelone, et le reste du réseau européen.

Et où se situera le pôle multimodal, la gare qui nous connectera à ce réseau ? Au cœur de notre projet, offrant un accès égal à tous, depuis Cagnes et Saint-Dalmas-le-Selvage jusqu'à Eze et Saint-Martin-Vésubie.

C'est pourquoi je regarde l'aéroport de Nice comme notre porte commune sur la planète, aussi indispensable pour nous permettre de trouver ailleurs des marchés que pour accueillir ici, depuis La Bonnette jusqu'au Cap Ferrat, les visiteurs respectueux de notre terre et admiratifs de sa beauté.

Quand je vous disais que nous vivons aujourd'hui un moment historique !

Notre projet respecte donc ces grands principes : la complémentarité, la diversité, la réciprocité, la solidarité.

C'est d'ailleurs l'esprit de la loi qui nous rassemble aujourd'hui.

La France, pays pourtant fort d'une tradition centralisatrice pluriséculaire, s'est engagée depuis quarante ans dans un mouvement inédit dans sa longue histoire, celui d'un transfert grandissant de compétences aux échelons locaux.

C'est bien que les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont saisi que l'avenir n'était plus aux lourdes machines pilotées d'en haut.

Ce transfert est devenu inéluctable. Et nous ne devons pas en avoir peur. Je n'ai pas peur, j'ai confiance dans les talents, la sagesse, le sens de la mesure, l'audace, les compétences des femmes et des hommes de ce territoire pour le faire vivre en harmonie, en mouvement, en perspective.

Nous devons saisir cette chance –historique–, nous qui connaissons vraiment la réalité des choses, d'imaginer et de faire fonctionner un nouveau service public, proche de tous, efficace et inventif, au bénéfice de chacun.

Nous devons mettre en œuvre ce principe qu'on appelle du nom barbare de subsidiarité, et qui consiste à ce que chacun fasse à son niveau ce qu'il sait le mieux faire, et laisse aux autres niveaux ce qu'ils peuvent faire le mieux.

C'est ce principe que j'entends bien appliquer au niveau de la future métropole, comme je me suis employé à le faire vivre au plan de la communauté urbaine avec l'aide de chacune et de chacun d'entre vous.

Qui peut dire que la communauté urbaine n'a jamais entravé les compétences de chacun, limité sa liberté ou son autonomie ?

Car je ne répéterais jamais assez combien je regarde la commune comme le fondement même de la démocratie républicaine à la française et combien, dans mon esprit, il est hors de question que la métropole soit un monstre froid et dévorant. Ce dont ce territoire a besoin, c'est de la vitalité de tous, pas de l'appétit d'un seul.

Cette forme d'action est écrite dans un document, la charte de Nice Côte d'Azur, que je nous propose d'étendre, dès notre première réunion, à la future métropole.

Ainsi seront gravés dans le marbre ces principes auxquels je tiens tant : le respect de l'autonomie de chacun dans l'exercice des responsabilités communes.

Cette place qui revient de droit aux communes m'amène aussi à souligner l'importance politique de notre réunion d'aujourd'hui, dans tous les sens du terme.

Je rappelle tout d'abord qu'elle bénéficie d'une union locale qui, au plan national, est rarissime pour ne pas dire unique.

Voir travailler de concert le conseil général et tous les conseils municipaux, pourtant divers, du territoire concerné est à la fois un gage d'efficacité et un exemple remarquable de vrai soin de la chose publique.

De cet esprit de responsabilité et de sagesse partagées, je veux que nous soyons les garants, aujourd'hui et demain.

Je tiens aussi à insister sur le fait que tout le processus qui éclot aujourd'hui est le pur produit d'un cheminement démocratique.

La loi, expression de la volonté générale, a posé le premier jalon.

Les délibérations des conseils élus, expressions des volontés des habitants de chacune des communautés concernées, marquent la deuxième étape que nous vivons aujourd'hui.

Les prochaines seront encore du fait de nos volontés communes puisque seront consultées, de deux mois en deux mois, les autres intercommunalités, le conseil général, le conseil régional et chaque commune, séparément, jusqu'à l'officialisation définitive et administrative par le représentant de l'Etat à la fin de l'année 2011, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Toutes ces consultations seront publiques et publiées, signe de leur ouverture politique.

Toutes les voix s'y exprimeront, signe de leur vitalité démocratique.

Au total, le long de ce parcours, c'est l'essence même de la démocratie qui aura parlé par la voix de ses représentants et l'expression de sa majorité. Voilà, je crois, qui est la marque ultime de la véritable action politique : ne pas subir, savoir anticiper, assumer en somme, et la liberté d'agir, et la responsabilité de ses actions.

J'ai parlé de complémentarité, de diversité, de réciprocité, de solidarité, de subsidiarité, de cohérence. J'y ai ajouté la liberté et la volonté.

J'insiste, mes chers collègues : nous avons à saisir une chance unique.

Notre débat de ce soir doit en fait trancher un point et un seul : voulons-nous choisir notre destin ou nous en remettre à d'autres, et les laisser choisir pour nous ? C'est la seule question qui vaille. Pour moi, elle est tranchée car la constitution en métropole est la voie par laquelle nous choisissons, tandis que l'immobilisme est la voie par laquelle nous renonçons.

Et ce choix je le fais car ce statut est bien le seul moyen de préserver notre identité.

C'est sur ce point que je voudrais conclure, en évoquant ce qui nous réunit ici : notre identité.

Nous avons une chance inouïe : nous vivons sur un territoire extraordinaire.

Je ne dis pas unique, puisque chaque territoire est unique, dans la beauté ou dans la laideur. Je dis extraordinaire.

Extraordinaire parce que la nature a rassemblé ici des beautés émouvantes.

Extraordinaire parce que nos anciens y ont ajouté, de leurs mains, des paysages et des architectures puissamment contrastées.

Extraordinaire parce que nous n'y avons pas récemment connu de ces drames qui déchirent les cœurs et les familles.

Extraordinaire parce que nous voyons y vivre, en paix, tant de cultures et de convictions diverses.

C'est ce caractère extraordinaire qui fait notre identité, partagée par tous ceux qui vivent ici.

C'est ce caractère extraordinaire qui se perçoit dans chacune de nos villes, dans chacun de nos villages, dans chacun de nos hameaux.

Et là, au centre de ce département, ce caractère devient une âme, unie par les flots du Var, de la Tinée et de la Vésubie, solidement enracinée sur les plateaux vençois, le Mercantour, la Tête-de-Chien.

Cette âme, nous en partageons les profondeurs et les éclats. Cette âme, c'est la nôtre. C'est celle de la métropole Nice Côte d'Azur, des rives de la Méditerranée jusqu'aux plus hauts sommets du Mercantour.

*(Applaudissements)*

Mes chers collègues, qui souhaite s'exprimer ?

**M. VESTRI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je constate avec un certain plaisir que ma présence dans cet hémicycle suscite des interrogations chez beaucoup d'entre vous.

Le sénateur Vestri est sorti ce soir de sa retraite où beaucoup pensaient peut-être le voir finir muré dans son indifférence aux affaires communautaires. Eh bien non ! J'ai décidé ce soir de différer cette fatale échéance et de livrer ce qui sera probablement mon dernier combat : le combat pour la liberté de nos communes, le combat pour le droit à décider de notre avenir sans tutelle communautaire, le combat contre la dissolution de nos identités et de tout ce qui fait la richesse du comté de Nice et des terres provençales, nos communes.

Tout d'abord, permettez-moi en ma qualité de parlementaire de vous exprimer un regret, celui de ne pas avoir pu aller, au sein du groupe de travail auquel j'appartiens au Sénat, au bout de la réforme territoriale que nous avions espérée, privilège d'une Assemblée nationale à qui revient le dernier mot.

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales est imparfaite parce qu'elle porte en elle un terrible déficit démocratique. Nous aurions pu au nom de la simplification administrative décider de supprimer les départements au profit des régions à taille européenne et donner enfin aux intercommunalités le statut de collectivités territoriales qui leur aurait permis

d'être mieux appréhendées par nos concitoyens qui voient émerger en réalité un nouveau millefeuille administratif dont le centre de décision est toujours plus éloigné de leur préoccupation quotidienne.

Voyez-vous Monsieur le Président, ce qui interpelle la plupart de nos concitoyens, c'est que vous concentrez entre vos mains à terme plus de 80 % des pouvoirs décentralisés que l'Etat a confié en trente ans aux collectivités territoriales et que vous ne serez pas responsable de vos actes devant l'ensemble des électeurs de la métropole.

Mes chers collègues, la loi –je le sais puisque j'ai participé aux travaux de sa rédaction– prévoit que les projets de métropolisation pourront attendre le prochain renouvellement des conseils municipaux de 2014. Priver les électeurs du choix par le suffrage universel de celui qui décidera de l'avenir de notre territoire est le péché originel de la loi du 16 décembre 2010.

Mes chers collègues maires, avant de voter ce soir, réfléchissez à ce que vos électeurs penseront de votre décision en 2014 car vous serez leur seule cible de leur mécontentement, ils ne l'oublieront certainement pas.

Alors, je vous pose une question : pourquoi tant de précipitation ? N'aurions-nous pas intérêt à mieux expliquer à nos populations l'enjeu pour leur quotidien que représente cette métropole ? Ne devrions-nous pas leur demander leur avis sur la mise en œuvre d'une réforme qui bouleversera durablement leur avenir et celui de leurs enfants ? Mais, craignez-vous que la compréhension de la réforme ne la pousse à les rejeter avec virulence ? Pour ma part, j'en suis convaincu et je m'en explique.

Premièrement, cette loi du 16 décembre 2010 a révolutionné le code général des impôts qui dans son article L.1379-O bis édicte que les trois taxes communales qui structurent nos budgets et financent pour partie nos investissements, à savoir taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière du non bâti vont échoir à la métropole et cette métropole aura l'obligation d'en voter les taux.

Alors, j'entends vos engagements, Monsieur le Président. Vous nous promettez une charte que nous cosignerons et qui garantira à chaque commune sa liberté fiscale. Mais je prends à témoin tous mes collègues maires et je vous dis solennellement ceci : Monsieur le Président, je ne mets pas en doute ni votre bonne volonté, ni votre bonne foi, mais nous sommes en France, pays de droits écrits où la loi est universelle.

Dans ces conditions, par quel miracle juridique une charte peut-elle déroger à l'application de la loi ? Que vaudra cette charte devant la justice administrative quand un administré ou un groupe d'administrés demandera à ce que la loi s'applique, y compris à Nice ? Vous le savez tous, la réponse est : rien.

En effet, en sus des statuts, certains établissements publics de coopération intercommunale élaborent une charte de fonctionnement qui complète les statuts avec une liberté relative quant au contenu, mais c'est une valeur tout aussi relative puisque telle charte ne possède aucune valeur juridique.

L'absence de portée juridique d'une telle charte est confirmée en jurisprudence. Alors, quand vous voterez, faites-le en conscience et ne dites pas demain : « *Je ne le savais pas, on m'avait assuré le contraire* ».

Deuxièmement, la perte de proximité dans toutes nos petites communes alors que demain Saint-André-de-la-Roche vaudra Utelle en nombre de représentants. Tout comme Saint-Jean-Cap-Ferrat vaudra Villefranche-sur-Mer. Mais, peu importent leurs voix, elles ne décideront rien.

Je m'adresse plus particulièrement aux maires des communes de moins de 10 000 habitants. Chez nous, le maire et ses adjoints sont en permanence sollicités par leurs administrés pour résoudre les petits problèmes de la vie quotidienne. Quels seront vos moyens sans budget ? Car l'article L.1379-O bis du code général des impôts dispose de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelles à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que la taxe d'habitation selon le régime fiscal prévu à l'article L.1609-C : les communautés urbaines à l'exception de celles mentionnées, 1 et 2, 1 bis, les métropoles, les communautés d'agglomération.

Aujourd'hui vous avez coupé nos administrés de leurs élus en instaurant le fameux « Allô mairie », le maire est remplacé par le 3906. Ah, la belle affaire ! Georges Orwell doit être satisfait, on a enfin inventé « *Big Brother* » en dépersonnalisant la gestion du quotidien, vous détournez le citoyen de la vie locale. Prenez garde, Monsieur le Président, en édifiant cette forteresse administrative que l'on appelle métropole, vous êtes en train de copier à l'échelon local ce modèle que je vous ai si souvent entendu critiquer pour sa forme impersonnelle et éloignée du citoyen, j'ai cité : l'Europe.

Enfin, permettez-moi de vous dire que ce territoire est disparate, qu'il y a peu de points communs entre les balcons du Mercantour et la basse vallée du Paillon ou du Loup, et l'environnement de la rade de Villefranche.

Mais au milieu de nous, il y a Nice, la capitale azurée. Nice et son cortège de problèmes sociaux, sources d'une insécurité galopante. Cette métropole sera pour vous l'opportunité de mutualiser les problèmes que vous n'arrivez pas à résoudre en votre qualité de maire de Nice. Le cumul de la loi du 16 décembre 2010 et de la loi SRU vous permettra de disposer de nos territoires comme bon vous plaira pour déplacer vos problèmes chez nous. Nous vivons paisiblement dans nos villages. Nous refusons catégoriquement cette mutation programmée en quartiers ou en arrondissements de Nice. Votre vision du futur de nos communes n'a pas d'assise populaire. Comme nos collègues UMP des Bouches-du-Rhône qui s'opposent à une métropolisation imposée et qui

demandent un schéma départemental territorial concerné avec les services de l'Etat et des autres communautés, comme l'exigent nos concitoyens devant cette assemblée, comme le commande le bon sens et comme vous en avez envie au fond de vous, je le sais, renvoyez l'examen de ce projet au lendemain des élections municipales de 2014 et débattons-en avec les électeurs.

Vous prétendez le contraire, j'en suis sûr. Alors, si vous en doutez, pourquoi ne pas demander directement à nos populations ? Nous nous réservons le droit de la faire car, voyez-vous Monsieur le Président, et ce sera ma conclusion, vous avez sonné le glas de nos communes car votre soif de pouvoir est immense.

Avec cette métropole, vous allez enfin égaler Jacques Médecin qui fut le dernier maire de Nice à présider le conseil général des Alpes-Maritimes. Vous allez même le dépasser, car votre carrière ministérielle n'a pas d'égal dans notre département, et je vous souhaite de retourner au gouvernement prochainement.

Mais s'il reste au fond de vous cette étincelle d'humanité qui faisait que Jacques Médecin aimait plus encore les Niçois que le pouvoir, autorisez solennellement ce soir chaque commune à décider librement de son destin.

Qui a envie d'appartenir à un établissement ? J'appartiens à la France, à la Provence, au comté de Nice, à mon village de Saint-Jean-Cap-Ferrat, à ma famille. Et si je venais à l'oublier, les monuments aux morts que je croise ici ou là me le rappelleraient. Personne n'est mort et ne mourra jamais pour un établissement public, commercial ou industriel, un EPCI, fut-il une métropole.

C'est aussi le message que nos concitoyens nous adressent quand ils égarent leurs votes. Donnez sa chance à un sentiment d'appartenance à cette communauté de destins, en la faisant naître sous l'onction du suffrage universel.

Permettez-nous, après consultation de nos électeurs, de choisir librement d'appartenir ou non à cette métropole et éventuellement de choisir une autre intercommunalité, si tel était le souhait exprimé par nos habitants.

Ainsi, comme l'a dit Saint-Augustin, le passé c'est l'Histoire, le présent c'est l'action et le futur c'est l'imagination.

Mes chers amis, mes chers collègues maires, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention et croyez-moi que ce soir j'ai le cœur serré.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie et je passe la parole à Monsieur Allemand.

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce soir nous vivons un moment particulièrement important pour l'avenir non seulement de Nice, de l'ensemble des communes qui constituent la superficie de la communauté urbaine, mais aussi pour tous ceux qui peuvent nous rejoindre puisqu'au moment même où nous délibérons, d'autres communautés de commune délibèrent.

Il s'agit ce soir de fusionner quatre établissements publics de coopération intercommunale : la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, la communauté des communes de la Tinée, la communauté de communes des Stations du Mercantour et la communauté de communes Vésubie-Mercantour. Ensemble auquel, parce que la loi le permet désormais, vous allez annexer la commune de la Tour-sur-Tinée qui est actuellement isolée ; cela fera 46 communes.

Selon la loi du 16 décembre 2010, cette délibération d'intention qui va être votée –je n'ai aucune illusion sur le résultat du vote– sera ensuite transmise au préfet qui disposera d'un délai de deux mois pour en fixer le périmètre ; chaque conseil municipal disposera ensuite d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet ; le projet sera également soumis pour avis au département et à la région qui disposent d'un délai de quatre mois pour se prononcer.

A l'issue de ces étapes, la commission départementale de coopération intercommunale doit délibérer dans les deux mois qui suivent pour entériner ou pour rejeter le projet.

Si j'ai rappelé ces éléments de calendrier, c'est tout simplement pour aider à mieux comprendre votre précipitation. En effet, nous étions convoqués depuis longtemps pour une séance ordinaire du conseil communautaire qui se déroulera lundi 18 avril, et voilà qu'au milieu de la semaine dernière nous avons reçu une convocation pour cette séance exceptionnelle, à une heure inhabituelle et avec un point unique à l'ordre du jour : la création de la métropole, ce qui démontre la solennité que vous avez voulu donner à l'événement.

En même temps se réunissent dans les vallées, je le disais, les autres établissements publics de coopération intercommunale. Vous êtes, Monsieur le Président, en train de faire un coup politique. Vous êtes d'ailleurs un récidiviste : vous nous avez conduits à marche forcée pour le passage en communauté urbaine et vous voilà à nouveau engagé dans une course contre la montre pour tenter de boucler cette affaire le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant le 31 décembre 2011.

Alors vous essayez, je vous ai écouté attentivement dans votre longue intervention, de faire peur, d'expliquer que d'autres choisiraient pour nous si nous ne prenions pas de décision ce soir. Mais quels autres ? Cet autre, ce ne peut être que le préfet, le représentant de l'Etat, du gouvernement en ce département. Et vous feriez croire qu'un préfet vous imposerait, à vous, un périmètre de métropole, à vous trois fois ministre et proche du président Nicolas Sarkozy ?

Monsieur le Président, je ne suis pas hostile au concept de métropole. La mondialisation est un fait, la métropolisation est un fait, le processus de concentration démographique et économique est d'ailleurs amplifié par la mondialisation libérale ; hélas même s'il permet le développement et le rayonnement d'un territoire, il est aussi générateur de nouvelles fractures territoriales, sociales et donc politiques.

La question de la gestion des métropoles est un des enjeux majeurs des prochaines décennies. Mais elle ne saurait se résumer au seul élargissement du périmètre de la collectivité territoriale centrale. La taille ne fait pas toujours sens.

Ce qui fait sens, c'est le projet de territoire. Or, force est de constater que dans la note explicative que nous avons, nous n'en avons pas la moindre ébauche. Il n'y a pas de projet de territoire.

De mon point de vue, la future métropole doit être considérée à la lumière de trois paramètres : un territoire, des compétences et une gouvernance. Je commencerai donc par le premier, le territoire, mais de toute manière, dans le projet qui nous réunit ce soir, les trois posent problème.

1°) Le territoire tout d'abord :

La logique qui prévaut dans ce projet est une logique économique, celle de l'accumulation et de la concentration des richesses, des compétences et celle aussi de la compétition entre les territoires.

Vous écrasez toutes les autres dimensions qui constituent les spécificités de ce territoire, ses réalités sociales et culturelles, les pratiques quotidiennes et les aspirations des populations.

J'ai eu l'occasion de le dire à de multiples reprises –et je sais que vous ne partagez pas cet avis-là– il y a un avant-Mescla et un après-Mescla. Le verrou de la Mescla est une réalité. Au sud, sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National, on peut considérer que nous sommes dans le périurbain, qu'il peut y avoir un destin commun, qu'une métropole est envisageable parce que dans ce concept même de métropole il y a le développement que je souhaite, comme vous, maîtrisé, et il y a l'urbain.

Mais après la Mescla, ce sont nos vallées, une économie rurale, montagnarde, le Var, le Cians, le Daluis, pourquoi les avez-vous oubliés ces trois-là ? La Tinée, la Vesubie, le loup, les ovins, les produits du terroir, les oratoires, le ski, c'est un autre monde qui recèle en lui-même de formidables atouts que le Conseil général mais aussi la Région se sont efforcés de valoriser par des projets de territoires à dimension humaine.

En décidant cette fusion, vous allez nier tout cela et on perçoit bien votre malaise dans la première page de la notice explicative que vos services ont fournie.

On y lit que les bassins versants de la Tinée et de la Vésubie sont tournés naturellement vers le littoral et que le territoire « mer-sommets du Mercantour » constitue un seul et unique bassin de vie. C'est faux. Et les exemples que vous prenez pour justifier ce choix sont consternants.

Vous nous expliquez que les habitants du haut pays vont faire leurs courses à Carrefour Lingostière –je schématise à peine–, qu'en matière de santé il faut venir accoucher à Nice, et que la quasi-totalité des consultations des spécialistes s'y déroulent, que les vallées de la Vésubie et de la Tinée dépendent de la juridiction de Nice et du groupement de gendarmeries de Nice.

Et c'est cela, notamment sur les fonctions régaliennes, les responsabilités de l'Etat, qui justifierait la création de cette métropole ? Ce n'est pas sérieux. Pire, c'est entériner la désertification des services publics en milieu rural contre laquelle, par exemple, la Région lutte avec son projet des maisons régionales de santé.

Vous avez oublié aussi de dire que pour prendre l'avion, il fallait aussi que les habitants descendent à l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Au point où vous en êtes, vous auriez pu le faire.

La vérité, c'est que ce n'est pas justifiable. Une métropole qui part du sommet de la Bonette –je vois que vous avez déjà lu la presse– et qui va jusqu'à la Baie des Anges n'a aucune cohérence territoriale. Ce sera la seule métropole au monde où les chamois côtoieront les gobis et les edelweiss, les palmiers.

Comment pouvez-vous expliquer par exemple qu'une commune comme Saint-Dalmas-le-Selvage se retrouve dans la Métropole à 107 kms de Nice alors que Gattières sur le territoire de l'OIN ne l'est pas ? Je ne vais pas en citer plusieurs, j'en ai pris juste un.

Et quand vous dites que dans le domaine sportif les vallées et le littoral ne constituent qu'un même « terrain d'évolution », je ne suis pas d'accord non plus. Ce sont des terrains d'évolution complémentaires, pas le même terrain d'évolution. Complémentaire par les activités proposées, complémentaire par les clientèles touristiques reçues qui sont très différentes entre le tourisme balnéaire de la côte et le tourisme éco-responsable que nos maires du haut pays s'efforcent de promouvoir, notamment avec les conventions pour les activités de pleine nature qu'ils signent avec la Région.

En fait, ce sont –et je regrette de le dire ici et d'abaisser trois secondes le débat– les vallées qui dépendent de votre circonscription législative redécoupée. Voilà comment s'est déterminé le territoire de la métropole. Je ne suis pas contre le principe d'une métropole, je suis contre l'estropole.

## 2°) Les compétences

Ce que vous nous préparez va rajouter de la confusion à la complexité que vous avez vous-même dénoncée.

La métropole exercera en lieu et place des communes membres leurs compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social, culturel, mais aussi le schéma de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme, l'organisation des transports urbains, le programme local de l'habitat, la politique du logement, la politique de la ville, la gestion de l'eau, l'élimination des déchets.

Mais, la métropole exercera aussi en lieu et place du conseil général, de plein droit, les transports scolaires, les routes départementales, les compétences liées aux zones d'activités, la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques. C'est cette même dernière compétence qui sera exercée de plein droit également en lieu et place de la Région. Cette métropole aura donc des compétences élargies et consolidées au détriment des communes, du conseil général et de la Région, d'autant que si vous pouvez tenter dans le futur proche d'en obtenir d'autres par convention, peut-être, avec le conseil général, vous avez bien compris qu'en ce qui concerne la Région, il vous faudra attendre encore un peu.

Tout cela, Monsieur le Président, pour vous. Vous l'avez vous-même employé, comme pour déminer quelque chose que j'aurais pu dire : la métropole, c'est la tentation hégémonique. Enfin, c'est une formule. Dans votre cas je parlerai plutôt de volonté hégémonique que de tentation. Votre rêve, c'est en fait sur un territoire, sur un périmètre, à votre mesure, être seul maître à bord, de tout contrôler et de tout gérer. Et peu importe la confusion que cela peut générer et les difficultés de gouvernance que cela entraînera.

Je prends juste l'exemple de la Région. Quand la Région ira faire la promotion de son territoire à l'international, de Chine ou du Brésil, on ira expliquer à nos interlocuteurs que pour les Alpes-Maritimes, la Région peut parler pour Sophia-Antipolis, elle peut parler pour la communauté d'agglomération de la Riviera française mais pas pour la métropole de Nice. J'imagine déjà leur incrédulité.

Vous avez dit tout à l'heure dans un discours écrit, tout le monde l'a entendu, qu'il n'y avait pas un centime d'investi par la Région pour l'image de notre territoire et pour son activité économique à l'international. Ce n'est pas vrai. Mais puisque vous l'avez dit, il n'y a pas besoin de créer une commission d'évaluation de transfert des charges, vous n'aurez pas un centime.

Mais la question de la Région n'est pas votre problème. La nôtre a la particularité d'avoir sur son territoire deux métropoles potentielles. Cela pourrait être un atout, mais cela peut aussi se révéler un handicap car comment avoir par exemple une efficacité en matière d'aménagement du territoire si cette compétence lui échappe sur les deux périmètres métropolitains. La collectivité,

Monsieur le Président, dont je suis le premier vice-président n'a pas uniquement vocation à jouer les « rustines » au bénéfice des territoires qui seront oubliés par la métropolisation.

Ce ne sera guère plus clair au niveau du conseil général. Je ne doute pas de votre entente parfaite avec le président du conseil général. Mais quand même, il suffit de regarder les documents que vous nous avez transmis : cette carte, mes chers collègues, qui montre bien que département va se trouver couper en deux, du nord au sud, séparé par la métropole, plus aucune continuité territoriale. La carte publiée ce matin dans Nice Matin a permis à toute la population de voir ce que nous voyons ici sur ce document distribué.

Vous avez parlé tout à l'heure des fonds européens, c'est juste, je vous rappelle simplement que vous en avez déjà au niveau de la communauté urbaine : 6,2 millions d'euros de FEDER et pour l'instant, je vous le dis, car vous n'êtes peut-être pas informé, vous n'avez toujours pas engagé la moindre dépense, pas certifié le moindre centime, et nous risquons à cause de la communauté urbaine d'avoir en fin d'année un dégageant d'office, c'est-à-dire que l'Europe récupérera l'argent –j'ai fait vérifier au payeur cet après-midi.

### 3°) La gouvernance

Et plus globalement le rapport à la démocratie. Là encore le déficit me paraît important. C'est tout le contraire de ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous avez dit : « *C'est l'essence même de la démocratie* ». Cette fusion s'opère dans le dos des populations. L'absence de concertation est totale. 46 communes vont se retrouver fusionnées sans que la population n'ait été consultée. Une commune va se trouver incluse d'office puisque désormais la loi permet de le faire. Aucune information préalable n'a été diffusée aux habitants.

Savent-ils qu'ils ont élu en 2008 un maire à qui il ne restera guère que l'état civil à s'occuper et que 80 à 90 % des compétences des communes pour lesquelles ils ont élu ce maire vont être transférées à la métropole ?

Savent-ils que si vous parvenez à remporter cette course contre la montre, en 2012, c'est vous qui percevrez les taxes locales, mais aussi la métropole qui, par la loi, est habilitée de fait à fixer les taux à la fois de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière du non bâti, sans que vous ayez été élu pour cela ?

Tout cela, ajouté à l'hyper concentration de tous les pouvoirs à votre niveau, ce n'est pas bon. Je le dis avec respect, quelles que soient vos qualités, ce n'est pas bon pour la démocratie.

Il y avait ce soir un rassemblement citoyen devant le CUM, venu affirmer dans la dignité et le respect du fonctionnement de notre conseil son opposition à ce projet. Dans les vallées aussi des rassemblements sont organisés. Le rapport de force politique que nous n'avons pas dans cette honorable assemblée, nous

allons essayer de le construire autrement, avec les citoyens, par une campagne d'explication, par des réunions, par l'organisation de référendums dans les communes où ce sera possible. Les délais permis par la loi nous en laissent la possibilité, nous la saisirons. Tous les habitants doivent pouvoir se prononcer. Tous les républicains qui voudront se joindre à cette démarche sont les bienvenus car contre ce projet, il n'est pas question de faire de l'idéologie. Ce n'est pas une affaire d'idéologie, ce n'est pas une affaire de droite ou de gauche. Et puis nous verrons comment cela va évoluer.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons qui sont liées aux trois paramètres que j'ai donnés tout à l'heure, le territoire, les compétences et la gouvernance, nous allons voter contre cette délibération.

**M. INJEY.**- Monsieur le Président, la délibération proposée ce soir est grave et marque une rupture profonde dans la vie démocratique de notre territoire et de nos communes.

Depuis la nuit des temps, les peuples aspirent à être maîtres de leur destin et s'opposent à tous les despotes qui prétendent décider à leur place. Ici même à Nice, on s'est doté dès le 12<sup>e</sup> siècle d'un consulat élu pour gérer la ville. Aujourd'hui, ce n'est pas au nom du peuple et pour le peuple que l'on nous impose en catimini d'en finir quasiment totalement avec un des piliers de notre démocratie, la commune. Non ! C'est au nom de la compétitivité, de la concurrence entre les territoires et d'une cohérence qui ne profite qu'aux grands groupes privés et aux marchés financiers.

La décision que vous nous forcez à prendre aujourd'hui ne tombe pas d'en haut, elle s'inscrit très logiquement dans votre vision des métropoles et des pôles métropolitains, une vision portée par la loi du 16 décembre 2010, une vision inégalitaire du développement et de l'aménagement du territoire.

Une vision au seul service de l'intérêt de quelques grands groupes financiers, en liquidant totalement une des valeurs de la République : la solidarité.

Solidarité entre les générations, solidarité entre les territoires, tout cela l'UMP n'en veut plus.

Avec la loi qui crée la métropole, vous prétendez simplifier la réalité institutionnelle. La réalité, c'est que nous sommes passés de quatre échelons : commune, intercommunalité, département et région, à dix : commune, commune nouvelle, intercommunalité, ancien canton –il faut bien garder les chefs-lieux–, territoire, département, métropole, pôle métropolitain, région et les collectivités sans nom avec la fusion des départements et des régions et les inter-régions à venir.

Autrement dit, nous sommes passés du millefeuille, certes perfectible mais qui avait du goût, à un pudding indigeste ! Mais l'essentiel pour vous, c'est que tout cela n'a pas du goût, mais bien que les citoyens soient dissuadés de s'en mêler. Vous prétendez la mise en cohérence, mais laquelle ?

Celle de répondre aux besoins de nos concitoyens ou bien aux exigences de rentabilité à deux chiffres des actionnaires du CAC 40 ? La métropolisation, c'est permettre aux grands groupes privés de faire main basse sur ce qui est aujourd'hui assuré par les entreprises locales et les services publics.

Les entreprises locales et les services publics peuvent bien se réduire à la portion congrue, Bouygues, Vinci et quelques autres prendront la suite.

C'est déjà le cas pour la construction et le fonctionnement d'équipements publics comme Nice Stadium et les nouvelles crèches jetées en pâture aux appétits de grands financiers AGF, Allianz, Vinci, dans le cadre des partenariats public-privé qui n'ont de partenariat que le nom.

Les usagers et contribuables paieront pendant des décennies, les actionnaires, eux, empocheront.

Plus rien ne pourra se décider et se contrôler localement. Certes, formellement les communes continueront d'exister, mais comme le prévoyait le rapport Balladur, elles vont s'évaporer, elles disparaîtront peu à peu, sans que le législateur, ni le peuple, n'ait eu à en décider.

Au final, elles seront vidées de toute substance, elles seront devenues des coquilles vides.

Ainsi nos communes, foyers du débat démocratique local et national, ces lieux de construction du lien social vont disparaître. Les besoins quotidiens de nos concitoyens ne seront plus pris en compte ou plus exactement ils sont et ils seront noyés dans une grosse machine administrative sur laquelle ils n'auront plus de prise. Les conseillers municipaux n'auront plus aucun pouvoir. La proximité n'aura plus qu'un seul visage, celui d'un numéro vert.

Et pour être certain que nos concitoyens n'auront pas la mauvaise idée de vouloir réagir, vous voulez régler l'affaire en catimini, sans débat public. Le débat démocratique est nécessaire. Les sénateurs, eux, l'avaient bien compris puisqu'ils avaient adopté le principe de la consultation des citoyens pour les fusions. Hélas, à l'Assemblée nationale, votre majorité l'a supprimé.

Le débat dérange, l'avis de notre peuple dérange et pour être sûr que celui-ci ne se mêlera pas de cette affaire, le calendrier qui nous est imposé oblige les conseils municipaux à s'exprimer pendant la période estivale.

La force de l'abstention lors des dernières élections devrait, Monsieur le Président, vous interpeller sur le décalage grandissant entre les institutions et notre peuple.

Un seul exemple : en mars 2008, vous êtes élu maire de Nice avec seulement 24 % des inscrits.

Sur Nice, le 27 mars de cette année, sur 8 cantons, ils ne sont que 3, Olivier Bettati, Benoît Kandel et mon camarade Jacques Victor, à dépasser au second tour les 20 % des inscrits.

Et dans cette situation dramatique de la démocratie représentative, vous persistez, vous continuez, vous aggravez le fossé démocratique.

Monsieur le Président, je vous le dis très simplement, mais l'aspiration démocratique des peuples, c'est un peu comme l'eau, on peut essayer de la contenir, mais elle finit toujours par déborder pour retrouver sa liberté et son chemin vers la mer. Et quand elle déborde, plus rien ne l'arrête. Vos anciens amis Moubarak et autre Ben Ali en savent quelque chose.

Au-delà de cette délibération, ce qui s'oppose aujourd'hui ce sont deux conceptions de la démocratie locale.

Nous avons une conception axée sur la proximité entre les élus et les citoyens, là où la vôtre éloigne chaque fois un peu plus les citoyens des lieux de décision.

Notre conception est fondée sur la libre administration des collectivités territoriales là où le fait du prince dessine à la hache la carte de l'intercommunalité et de la métropole en fonction d'une circonscription électorale, la vôtre.

Notre conception ne tourne pas le dos à la ruralité où les fermetures des bureaux de poste et de services publics sont autant de catastrophes. La vôtre au contraire aggrave cette disparition de l'intervention publique dans nos territoires.

Notre conception est fondée sur l'humain et la dimension humaine de nos territoires, là où la vôtre vise à créer des entités globales, des grands ensembles comme la métropole Nice Côte d'Azur, vaste usine à gaz technocratique et sans visage, uniquement voués aux exigences des marchés financiers.

Notre conception est fondée sur le soutien et la création d'emplois publics, si importants dans la lutte contre la crise, quand votre projet a pour objectif principal la suppression de dizaines de milliers de postes de la fonction publique territoriale pour livrer les services publics locaux au privé et supprimer les moins rentables.

Notre conception s'appuie sur nos communes et sur les élus municipaux, ces élus de proximité plébiscités par les Français qui font vivre la République au jour le jour, pour répondre aux besoins de leurs administrés.

La vôtre, au nom de la compétitivité, avec la concentration de la quasi-totalité des pouvoirs dans les mains d'un seul, c'est une conception quasi totalitaire, c'est surtout, et vos rappels historiques sont révélateurs de ce point de vue, le retour d'un lien féodal.

Pour toutes ces bonnes raisons, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie. Je laisse la parole à Monsieur Beck.

**M. BECK**.- Merci, Monsieur le Président. J'ai cru un instant que la campagne pour les élections cantonales n'était pas terminée puisque je viens d'entendre le sénateur Vestri tenir les mêmes propos qu'il a tenus pendant deux mois dans le canton de Villefranche-sur-Mer. Je l'entends dire les mêmes inexactitudes à propos de cette loi du 16 décembre 2010, loi dont je rappelle –et je lui rappelle– qu'il l'a votée tout du moins au Sénat et que dans le texte qui a été adopté par le Sénat se trouvent les éléments qui ont été repris ensuite dans le texte définitif voté par l'Assemblée nationale, notamment en ce qui concerne les compétences de la métropole par rapport aux compétences qui sont aujourd'hui exercées par la communauté urbaine.

Je voudrais également lui rappeler, et je n'aurais pas besoin de le rappeler aux autres collègues maires qui ont participé le 8 juin 2008 à une réunion historique à Saint-Jean-Cap-Ferrat en sa présence, où nous avons à l'unanimité décidé de créer la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, qu'il a, ainsi que l'ensemble des élus de la communauté urbaine de l'époque, voté toutes les délibérations qui ont fait que la communauté urbaine Nice Côte d'Azur est ce qu'elle est aujourd'hui, avec les compétences que nous exerçons maintenant depuis deux ans et demi, c'est-à-dire depuis le mois de septembre 2008, date à laquelle nous avons décidé d'étendre les compétences de la communauté d'agglomération pour justement adopter dès 2009 le statut d'une communauté urbaine.

J'ai certainement beaucoup moins de compétences en matière fiscale que le sénateur Vestri, mais je crois qu'il ne devrait pas lui échapper, s'il prend la peine de relire la loi et de ne pas en faire une lecture tronquée et de mauvaise foi, que ce que l'on appelle l'intégration fiscale qui ferait que nous déciderions ici dans un conseil communautaire que les taux des taxes d'habitation, des taxes foncières seraient fixés par le conseil communautaire et seraient versés dans les recettes de la future métropole, est une décision qui doit être prise à l'unanimité de toutes les communes membres de la future métropole. Je crois qu'il le sait et s'il ne le sait pas, il est grand temps qu'il relise la loi.

Je voudrais également dire, pour en terminer parce que je pense que l'on a suffisamment rebattu de cette question et je crois que la mauvaise foi est à son comble, que ce qui est bon partout en France doit pouvoir être bon aussi pour notre territoire. Je ne vois pas pourquoi nous avons mis beaucoup de temps à nous organiser en communauté urbaine, des grandes villes de France l'ont fait bien avant nous avec succès et s'en félicitent. Je ne vois pas pourquoi ce qui

serait bon à Lille, à Lyon ou ailleurs, serait mauvais pour le département des Alpes-Maritimes.

J'aimerais également dire un mot sur la charte qu'il balaye d'un revers de main en disant que ce n'est qu'un bout de papier. Pour moi, ce n'est pas un bout de papier. Lorsque des maires, des délégués communautaires s'engagent solennellement sur une charte, cela a la valeur d'un engagement politique fort que l'on prend. Un engagement politique fort, c'est quelque chose que l'on respecte. Ce n'est peut-être pas son point de vue, mais pour moi la parole donnée et l'engagement pris ont une valeur et la charte, pour moi, a toute son importance.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je passe la parole à notre collègue, le vice-président Antoine Damiani.

**M. DAMIANI.**- Merci, Monsieur le Président. Après avoir informé l'assistance que j'ignorais que Carros figura dans le périmètre de votre circonscription, j'en fais amende honorable...

**M. LE PRESIDENT.**- Je serais bienheureux de vous avoir...

**M. DAMIANI.**- Nos destins ne se sont pas croisés !

Je voudrais redevenir un instant sérieux pour vous faire part de mon sentiment sur le sujet qui nous occupe ce soir : la création de la métropole.

Monsieur le Président, à ce titre j'exprimerai en premier lieu mon malaise, ensuite mon étonnement et enfin je conclurai en faisant une mise au net qui me paraît utile en ces circonstances.

Tout d'abord l'intervention de mon camarade Patrick Allemand n'a pas su m'apaiser, lui qui affirme ne pas être hostile à la création d'une agglomération et qui n'a eu de cesse dans son intervention de la stigmatiser et de la fustiger. Il n'y a là pas matière à apaiser mes inquiétudes. Je le dis : ce réel malaise s'exprime en voyant le parti socialiste, ma famille politique, protester contre le projet de création d'une métropole sous les fenêtres de cet hémicycle.

Faut-il rappeler que l'étape décisive fut premièrement la création de la communauté d'agglomération, deuxièmement celle de la communauté urbaine et celle que nous franchissons ce soir ne constitue que le prolongement logique, naturel, voulu par la loi de l'organisation intercommunale précédente, à laquelle il est vrai on y a adjoint quelques compétences supplémentaires, de bon aloi me semble-t-il, par exemple la mise en cohérence de la gestion de la voirie, ainsi regroupée dans une même maîtrise d'ouvrage –il était temps– ou encore en lui permettant d'exercer une solidarité accrue et effective en direction du haut pays.

Oui, j'éprouve un réel malaise dans la mesure où, à suivre mes amis, il conviendrait d'adopter une posture politique à géométrie variable, s'adonner à la dithyrambe quand on évoque Rennes, quand on évoque Nantes, quand on évoque Lille, Toulouse ou vociférer quand on traite le cas de Nice.

Je le dis sans ambages, je sais que je ne vais pas me faire que des amis ce soir, mais il fallait quand même que je m'exprime sur ce point : sommes-nous certains d'être crédibles quand nos positions futures, en fonction des propres choix du président, Christian Estrosi, à savoir que nous avons définitivement choisi d'être contre quand il est pour et d'être pour quand il est contre ? Je pense que cette vision étriquée –à cet égard, j'utilise une litote– de la politique, me paraît de nature –et je le dis avec beaucoup de gravité et vous devez peut-être en sourire là où vous êtes– va nous confiner pour longtemps encore dans l'opposition dans ce département des Alpes-Maritimes.

De grâce, que l'on cesse d'alléguer que les populations nous soutiennent, le contraire a pu se vérifier, tout le monde le sait lors des dernières cantonales, partout, qu'il s'agisse –je ne citerai pas le canton de Villefranche parce que le sénateur Vestri est là et je ne voudrais pas le vexer!– mais que ce soit à Roquebillière, à Villars-sur-Var, enfin partout, les candidats qui ont axé leur campagne électorale sur l'hostilité à la métropole n'ont pas connu le succès escompté, loin s'en faut.

Je voudrais aussi, mais je ne voudrais pas être trop long, manifester mon étonnement. J'observe une opposition déterminée du parti communiste à ce projet. Opposition à Nice mais pas à Gattières ou au Broc. Les maires de ces deux communes comme les élus communautaires qui appartiennent à cette sensibilité politique ayant dans une belle unanimité exprimé le désir de rejoindre la métropole, mais lorsque je dis le désir de rejoindre la métropole, je tiens des propos faiblards. Parce que pour obtenir gain de cause, ils n'hésitent pas depuis deux mois à faire un lobbying –j'allais dire une drague mais c'est incorrect– effréné, ils n'hésitent pas à faire la chattemite –pour utiliser une expression connue de tous– dont les formes parfois frisent l'indécence.

Avouons que cette situation est drôle et comme c'est drôle, ce n'est pas sérieux.

Alors dans ces circonstances, et ce sera ma mise au net, Carros entend faire montre d'un minimum de cohérence dans son vote. Vous connaissez les raisons qui m'ont conduit, qui ont conduit ma ville et je dirai même qui ont contraint ma ville à rompre avec la communauté de communes Côte d'Azur, tout simplement parce que Gattières et Le Broc, en toutes circonstances unies comme les doigts d'une main, et quel que fut l'objet du débat, entendaient simplement mettre politiquement –ce n'est pas très grave– mais plus gravement financièrement notre commune à genoux, bafouant ainsi sans vergogne le préambule des statuts, mais ce sera une transition pour tout à l'heure, de cette EPCI qui proclamait solennellement : *« Les communes sont guidées par un souci de consensus et d'entière collaboration entre elles, empêchant l'imposition de toute décision à l'une d'entre elles sans son consentement »*.

Et c'est là où la transition sur ma conclusion va être facile –j'y reviendrai un peu plus tard. Pour Carros, dans un premier temps, je tiens à dire que le changement radical de ce mode de fonctionnement s'est opéré le jour où se séparant de la CCCA, elle a rejoint la communauté urbaine. Elle avait mesuré alors les conséquences politiques et juridiques de son choix qui, chacun le sait, sont différentes selon que l'on est membre d'une communauté de communes ou membre d'une communauté urbaine. A ce moment-là, et vous avez eu la franchise de m'informer de vos intentions, de vos projets, elle n'ignorait rien du projet de Nice Côte d'Azur de se muer en métropole.

Mes concitoyens le savent, nous en avons beaucoup parlé à l'occasion des débats publics organisés au moment de notre retrait de la CCCA et de notre adhésion à Nice Côte d'Azur, si bien qu'aujourd'hui, Monsieur le Président, je ne jouerai pas les vierges effarouchées, c'est sans frilosité que je m'inscris dans la logique qui est soumise à ce vote ce soir. Mais comme j'ai pu le constater dans le passé récent que je viens d'évoquer, et c'est l'allusion que je faisais tout à l'heure : je sais que parfois l'enfer est pavé de bonnes intentions, la preuve.

C'est la raison pour laquelle, sans manifester la moindre inquiétude, sans faire le moindre procès d'intention à votre égard, j'exercerai demain ma vigilance quant au contenu de la charte et au rôle que les maires seront appelés à jouer dans cette métropole, quant à la nécessité de parfaire la proximité de l'action menée –et je sais que nous y travaillons– et d'exprimer la notion de solidarité certes de manière ostensible, mais juste parce que j'ai souffert de la solidarité à sens unique, la solidarité juste c'est-à-dire en la mettant en œuvre à partir de critères clairement définis.

Voilà mes chers collègues, de plus en plus nombreux nos concitoyens expriment leur défiance à l'égard des politiques, empêtrés souvent dans une logique manichéenne, la baisse de participation aux récentes élections d'ailleurs en atteste. Ils se détachent des politiques, considérant –faut-il les blâmer ?– que ces derniers sont parfois beaucoup plus préoccupés par les petits jeux politiques que par l'étude de leurs attentes qui sont nombreuses.

A nous d'être capables ce soir d'infirmer cette image négative qui nous colle un peu à la peau en transcendant nos clivages politiques, quelque peu dérisoires me semble-t-il, au regard des enjeux.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur le vice-président Damiani. Je passe la parole à notre vice-président Alain Frère.

**M. FRERE.**– Monsieur le Président, nous avons écouté avec beaucoup d'attention votre discours pertinent et convaincant. Je salue également la clairvoyance et le courage d'Antoine Damiani, cela ne m'étonne pas de cet homme courageux qui nous a rejoint volontairement en son temps.

Je voudrais insister auprès de nos collègues pour dire bien sûr l'importance du choix de ce soir et de leur dire qu'il s'agit d'un choix unique, raisonné et raisonnable. Ce choix que nous allons faire aujourd'hui, ils ne pourront pas le faire demain, car vous le savez très bien, demain sera différent.

Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir choisir notre territoire, ne laissons pas passer cette occasion historique.

Ensuite, il s'agit de la pertinence du territoire. Avouez avec moi que le département des Alpes-Maritimes est un département unique. C'est une montagne qui tombe dans la mer, nous avons le moyen pays, il manquait un maillon. Le maillon, c'est le haut pays. Nous avons la chance ce soir d'y remédier.

Le troisième mot important, qui n'a pas été encore prononcé, c'est le mot « partage ». Mes chers collègues, et en particulier les collègues des moyennes et des petites communes, vous savez très bien, en votre âme et conscience, ce que nous a apporté l'intercommunalité, la chance qui a été la richesse de nos communes. Or, actuellement il y a dans ce département, Monsieur le Président de l'association des Maires des Alpes-Maritimes, des petites communes, et il y a entre nous et eux un immense hiatus, il y a un immense fossé.

Ils nous regardent ce soir, tout particulièrement ils attendent de nous notre réponse pour bénéficier, comme nous l'avons eu, des possibilités qui ont été les nôtres, la chance qui a été la nôtre. Ce soir, que nous demandent-ils ? Ils nous demandent de partager avec nous, ils nous demandent l'espoir d'être avec nous pour travailler ensemble et récolter ensemble. Si ce soir nous ne votions pas l'intercommunalité et nous ne leur donnions pas la main ce serait grave. Pourrions-nous demain, mes chers collègues, les regarder droit dans les yeux ? A l'instant même, ils demandent notre confiance pour partager avec eux l'avenir de ce territoire.

Je vous demande, en votre âme et conscience, de voter pour la métropole, pour le respect de nos collègues qui sont des grands maires des petites communes.

Merci de m'avoir écouté.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRESIDENT.**- Je passe la parole à notre vice-président chargé des finances, Henri Revel, pour un petit point d'explication et d'éclaircissement sur les questions fiscales qui ont été posées par le sénateur Vestri.

**M. REVEL.**- Devant toutes ces paroles dithyrambiques sur la métropole, je suis désolé d'apporter une touche technique. La fiscalité de la métropole est identique à celle de la communauté urbaine : les taxes d'habitation sont votées par les communes, le foncier bâti est voté par les communes, le foncier non bâti aussi. Dans la loi, si la métropole le veut à l'unanimité, comme l'a très justement souligné notre collègue maire Xavier Beck, on peut unifier les taux. Cela ne veut

pas dire que l'on vote les taux et que les communes n'auront pas leur taux. Dans une sagesse, la métropole peut demander à ce que l'on fasse l'unification des taux, c'est-à-dire que toutes les communes composant la métropole auraient le même taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti. C'est donc l'unification des taux, mais les taxes restent aux communes.

Je n'ai pas compris cette montée au créneau de nos collègues, que j'estime beaucoup par ailleurs. Il y a presque tromperie sur la marchandise ! Le maire reste le maire et aura son argent personnel.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci pour cette explication, cher ami. La parole est au vice-président, Hervé Paul.

**M. PAUL.**- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir aujourd'hui mais une intervention m'amène à avoir une réaction qui sera très brève, aussi vous m'excuserez de ne pas avoir préparé de discours structuré évoquant tous les aspects et tout l'intérêt que je vois à la transformation de notre communauté urbaine en métropole.

Monsieur le Président, vous avez très clairement expliqué tout l'intérêt de la mutualisation dans le domaine de l'assainissement. Elle n'est pas contestée, elle est même exemplaire.

Dans le domaine de l'eau, vous auriez pu faire la même démonstration. Là où il existait presque autant de contrats que de communes et où les prestations et les tarifs variaient très sensiblement, au fur et à mesure de la renégociation des DSP en cours, et de la remise en concurrence lors de nouvelles DSP, au fur et à mesure de la montée en charge de la régie communautaire qui dessert 9 communes et près de 10 % de la population, nous avons amélioré la qualité du service rendu et permis de faire baisser très sensiblement le prix de l'eau.

Vous avez évoqué la compétence transférée par la Région, la promotion à l'international du territoire. Vous avez aussi évoqué les compétences optionnelles pour lesquelles, d'un commun accord avec les maires, l'intérêt communautaire sera arrêté. Cela concerne particulièrement les équipements sportifs et culturels.

Monsieur le premier vice-président de la Région, vous évoquiez dans votre intervention le fait que la taille ne fait pas le sens. Vous pouvez en attester dans un projet qui tient à cœur aux Saint-Martinois mais aussi aux 500 collégiens qui viennent de 17 communes au collègue Ludovic Bréa de Saint-Martin-du-Var.

Un projet qui tient à cœur aux sportifs de 34 communes qui viennent chaque semaine pratiquer des activités sportives favorites à Saint-Martin-du-Var. Ce projet témoigne lui aussi du lien réel qui a uni les habitants des vallées à la petite commune de Saint-Martin-du-Var grâce au sport et malgré le verrou de la Mescla.

Vous disiez que la taille ne fait pas le sens et vous en donnez un bel exemple. Alors que le conseil général de taille bien plus modeste que la vaste région Provence Alpes Côtes d'Azur s'est investi totalement dans le projet de complexe sportif à Saint-Martin-du-Var, la Région refuse toujours d'apporter une aide financière à ma commune.

En matière de territoire oublié que vous évoquiez tout à l'heure, Saint-Martin-du-Var et le sport sont oubliés de la Région. Ce n'est pas le cas du grand stade de l'OM où la Région investit des millions d'euros.

Dans notre intercommunalité, la solidarité s'exerce depuis 2002 et encore plus depuis 2009. Chaque maire ici peut en attester. Alors, parler de solidarité et de proximité, c'est bien, mais la concrétiser par son action, c'est mieux. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, Nice Côte d'Azur assure et assurera encore demain, non plus pour 27 mais pour 46 communes, un service de qualité au meilleur prix pour tous.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.** – La parole est à Madame Christine Charles.

**Mme CHARLES.** – Je n'ai pas non plus préparé mon intervention, merci de me donner la parole, Monsieur le Président. C'est en tant qu'élue de base et confrontée tous les jours à nos populations que je me permets juste d'exprimer mon inquiétude sur la démarche.

Je trouve que tout va trop vite. C'est peut-être quelquefois une qualité, mais je pense que tout le monde a souligné l'importance de ce moment que nous vivons, un moment historique, un moment qui va effectivement retracer une organisation territoriale totalement nouvelle, c'est une véritable révolution, vous l'avez souligné, Monsieur le Président, tout le monde l'a souligné. Je pense que ce grand chamboulement doit être accompagné d'un maximum de discussions, d'un maximum de concertations. Ce que je regrette dans la démarche, c'est que l'on ne fasse pas référence au schéma départemental de coopération intercommunale.

Vous semblez dire qu'il faut échapper à ce schéma et le précéder en quelque sorte. Je pense, et je fais confiance aux services de l'Etat, qu'en termes de méthode, c'est incontournable de mettre en place et de participer à l'élaboration de ce schéma qui est un schéma départemental. Aujourd'hui, nous avons l'impression de discuter de Nice et de la métropole niçoise et que quelque part le reste du département ne nous importe peu. Il me semble que nous allons trop vite et qu'en n'attendant pas les résultats de ce schéma départemental de coopération intercommunale, nous nous privons d'un certain nombre de critères.

Vous avez évoqué des critères, certes, historiques. Je ne remets pas du tout en question la coopération intercommunale, surtout pas telle que nous la vivons maintenant par rapport à ce que nous l'avons vécue –je rejoins les propos de

Monsieur Damiani, maire de Carros. Je remets en question la démarche et la précipitation : elles m'inquiètent.

J'ai regardé les directives que le ministère de l'Intérieur envoie au préfet et le ministre lui-même insiste lourdement sur la qualité de ces schémas départementaux qui sont les garants, dit-il, d'un futur aménagement de qualité. Le ministre insiste également pour dire que cette élaboration est incontournable et que l'on doit s'y adjoindre tous les services de l'Etat et c'est vrai que l'on peut leur faire confiance. Cela permettrait d'élargir notre réflexion au-delà des références historiques, économiques que nous avons. Nous avons un certain nombre de services de l'Etat qui pourraient nous aider à cette élaboration et à cette mise en place.

Un autre aspect sur lequel le ministre insiste, c'est la concertation avec les médias, avec les élus, avec la population, dans le cadre d'une directive qu'il envoie à tous les préfets.

Je ne voterai pas aujourd'hui, non pas parce que je suis contre la métropole et le principe d'une métropole, je m'abstiendrai de voter la création de la métropole niçoise par rapport au problème de la méthode à laquelle je ne peux pas adhérer parce qu'il me semble que nous n'avons pas tous les éléments et que nous ne pouvons pas nous exclure du débat départemental et notamment du schéma départemental de coopération intercommunale.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie. Je vais laisser la parole à Madame le Maire de Coaraze, Madame Monique Giraud-Lazzari, mais je voudrais apporter une réponse à votre intervention, Madame Charles.

Le schéma départemental, c'est le préfet qui doit le définir. Le préfet a besoin d'être orienté. Si vous estimez que c'est l'Etat centralisateur depuis la place Beauvau qui doit décider pour la vie de nos communes, un certain nombre de maires ont bien fait valoir que c'était d'abord l'avis des communes qui devait prévaloir et qu'il était important de l'éclairer. C'est pour cela d'ailleurs que le législateur a prévu que le schéma départemental de l'intercommunalité, une fois élaboré par le préfet, soit soumis à chacune de nos instances.

J'ai plutôt tendance à penser que plutôt que d'avoir à me prononcer dans cet hémicycle sur un schéma départemental qui pourra englober, par exemple, les vallées du Paillon et autant dire les choses : messieurs Tujague, Albin et un certain nombre d'autres élus, monsieur Lavagna de Berre-les-Alpes sont venus me trouver pour me dire que le préfet leur avait fait savoir qu'il souhaitait qu'ils se raccrochent à notre intercommunalité et il veut leur proposer son schéma départemental. Je leur ai demandé ce qu'ils souhaitaient : ils souhaitent continuer à faire vivre leur intercommunalité telle qu'elle est. J'ai dit clairement à monsieur Tujague et à monsieur Albin : je vous ai toujours respecté au-delà de nos différences idéologiques et je ferai valoir que je proposerai à mon conseil des maires que nous souhaitons répondre à votre attente plutôt que de répondre

à une volonté de l'Etat de rattacher la communauté de communes des Paillon à notre intercommunalité.

A l'heure où je vous parle, ma chère collègue, je vous annonce les résultats suivants : monsieur Allemand trouvait que nous nous réunissions à une heure un peu trop tardive, pourquoi nous sommes-nous réunis à cette heure-ci ? Parce que nous avons voulu simplement exprimer notre respect à des élus de territoires un peu plus éloignés qui pour beaucoup d'entre eux travaillent à Nice, ont une part de leur vie à Nice ou sur le littoral ou Carros ou à Saint-Jean, mais dont le siège du lieu où ils se réunissent nécessite un peu de trajets. Ils se réunissent traditionnellement là où nous avons l'habitude de nous réunir en journée, le soir à 20 heures. Lorsque Monsieur Allemand trouve que nous nous réunissons à une heure un peu trop tardive...

**M. ALLEMAND.** - Je n'ai jamais dit cela.

**M. LE PRESIDENT.** - Si vous l'avez dit, c'est enregistré. Monsieur Allemand, je voudrais vraiment que notre séance de ce soir, et vous le mesurez dans tous mes propos, soit extrêmement paisible jusqu'au bout. Je l'ai relevé, maintenant vous pouvez le retirer, vous en excuser, ce n'est pas un problème. C'était une marque de respect que de nous réunir à la même heure que vous. C'est fait, ils ont terminé, au moment où je vous parle, on vient de me communiquer les résultats.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que la communauté de communes de la Tinée a fait le choix d'adhérer à la métropole et d'appartenir au périmètre de l'intercommunalité sur laquelle nous sommes amenés à délibérer ce soir.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la communauté de communes Vesubie-Mercantour a entériné le même choix et que les élus de la communauté de communes des stations du Mercantour a fait le même choix.

Ce sont des choix volontaires de leur part. Ils nous ont exprimé le souhait de nous rejoindre.

*(Applaudissements)*

Et Madame Charles, chers collègues, lorsque les habitants du Paillon me disent ce choix qui vient de s'exprimer, à la même heure que celle à laquelle nous débattons par solidarité, m'ont dit il y a quelques semaines : « *Nous ne voulons pas faire ce choix* ». A un seul moment, avons-nous exprimé avec le conseil des maires le fait que nous voudrions nous prononcer contre leur choix, contre leur volonté de destin ? J'ai fait savoir au nom des maires, très clairement, au préfet des Alpes-Maritimes qu'il n'était pas souhaitable, là où il avait l'intention de le mettre dans son schéma départemental de l'intercommunalité en les attachant à notre périmètre, parce que je veux respecter la volonté des uns et des autres, nous voulons respecter la volonté des uns et des autres.

Lorsque vous avez choisi pour beaucoup d'entre vous de créer la communauté d'agglomération, Coaraze s'est trouvé à mon sens anormalement rattaché à notre communauté d'agglomération, parce que ce n'était pas inscrit ni dans l'histoire, ni dans la géographie, ni dans la culture. Le bassin du Paillon, c'est le bassin du Paillon et chacun sait qu'en regardant une carte, forcément Coaraze est rattaché à Duranus et Henri Roux, mieux que quiconque, pourrait vous raconter que pour se rendre de Duranus à Coaraze, la marche à pied par Roccasparvière, c'est quand même un sacré pèlerinage et un sacré cheminement. Depuis le début, Monique Giraud-Lazzari nous dit : « *Si un jour la loi nous permet de retrouver la place qui doit être la nôtre dans l'histoire de notre village et dans l'histoire de notre vallée, offrez-moi la possibilité de le faire* ». Il faut savoir très clairement que là aussi, en même temps que j'ai fait savoir au préfet qu'il serait souhaitable que l'on respecte la volonté des Paillon, une fois que notre métropole sera constituée, nous rentrerons dans un délai d'option de deux ans, c'est la loi qui fait qu'une commune limitrophe aura le choix d'option d'être rattachée à une intercommunalité voisine.

Nous l'avons toujours dit avec l'ensemble du conseil des maires, de manière très solidaire : c'est un choix que nous entérinerons et nous offrirons la possibilité à nos amis, à nos concitoyens et aux administrés de Coaraze et à son maire, de pouvoir mettre en œuvre ce rattachement à ce bassin qui appartient à son histoire et de retrouver la place naturelle qui aurait toujours dû être la sienne.

En vous répondant cela de manière très paisible, vous voyez bien que par rapport aux craintes que vous venez d'exprimer, ma chère collègue, nous sommes toujours dans le volontariat, le volontariat de Carros tel que l'a exprimé notre ami Antoine Damiani, de venir vers vous ; le volontariat de Coaraze ; le débat avec nos voisins pour savoir quelles sont leurs aspirations et ne pas les entraver ; le respect des aspirations d'Antibes ; le respect des aspirations de Coursegoules ; le respect des aspirations du Paillon ; mais, en même temps, le respect des aspirations d'amis avec lesquels il nous semble naturel de construire un destin qui par leur vote ce soir, en même temps que nous, nous disent : « *C'est avec vous que l'on veut travailler. C'est avec vous que l'on veut vivre. C'est avec vous que l'on veut partager. C'est avec vous que l'on veut dessiner l'avenir pour nos enfants* ».

Nous dire qu'il faut attendre le schéma départemental de l'intercommunalité serait prendre le risque d'avoir à débattre d'un périmètre qui ne correspondrait pas forcément ni à notre choix, ni au choix de nos voisins. Là, nous sommes strictement dans le choix de nos voisins qui permettra d'éclairer le préfet pour qu'il l'intègre parfaitement dans le schéma départemental de l'intercommunalité. Après, il y aura tout un processus où les communes se prononceront les unes derrière les autres, où le conseil général se prononcera, où le conseil régional se prononcera, où la commission départementale de coopération intercommunale se prononcera. Qu'avons-nous à craindre ? Devons-nous avoir peur que la démocratie, à chacune de ces étapes, ne puisse s'exprimer librement ? Je ne le crois pas et surtout la manière dont nous avons appris à travailler ensemble, à nous écouter, à dialoguer et à nous respecter et à

nous entendre pour permettre justement à ceux qui font un autre choix de les respecter, fait que vous devez être parfaitement rassurés ce soir. Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer la parole à Monique Giraud-Lazzari. Le conseil des maires s'est exprimé à l'unanimité pour la délibération qui vous est présentée ce soir et en même temps Monique Giraud-Lazzari, ce qui est parfaitement compréhensible, a fait le choix non pas de voter pour, non pas de voter contre, non pas de s'abstenir, mais de ne pas participer au vote parce qu'étant destinée à avoir une autre orientation demain, elle a souhaité ne pas poser de difficulté aux choix qui étaient les nôtres et je la remercie d'avoir eu cette attitude extrêmement respectueuse à l'égard de tous ses collègues maires.

**Mme GIRAUD-LAZZARI**.- Merci de me donner la parole mais vous avez tout dit ! Vous avez anticipé !

Mon intervention n'est pas au même niveau que les interventions précédentes, mais je dois expliquer mon vote, c'est-à-dire mon non-vote. C'est vrai que la patience des Coaraziens est très grande, autant que leur détermination.

Toute la valeur d'un texte de loi réside dans la capacité de ceux qui sont en position de l'appliquer de lui donner une pleine concrétisation. Aujourd'hui, c'est me semble-t-il tout l'enjeu de la démarche que, Monsieur le Président, vous entendez poursuivre au regard de la réforme des collectivités territoriales. Dans une perspective générale, vous avez l'intention de transformer la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur en métropole, du point de vue de la situation particulière de ma commune, vous souhaitez saisir la possibilité d'adapter les périmètres intercommunaux pour permettre le retrait de Coaraze de la future métropole.

D'un côté comme de l'autre, la même logique doit nous guider : avoir le pragmatisme de faire de l'Histoire et de la géographie des Alpes-Maritimes le fondement de l'intercommunalité ; avoir l'ambition de réussir pour nos communes leur intégration intercommunale choisie dans l'intérêt des finances publiques et de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Mes chers collègues, je sais que nous partageons ces objectifs.

L'intercommunalité est un défi suffisamment exigeant pour ne pas s'encombrer de chimères. Nous devons prendre en compte des réalités simples, bien ancrées dans notre territoire.

De tout temps, l'axe des vallées a dessiné des bassins de vie. Vouloir l'ignorer consiste à aller au rebours du bon sens. Malgré les efforts consentis par la communauté urbaine et que j'ai entièrement et pleinement appréciés, mon village fait chaque jour l'expérience du poids de cette réalité.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous comprendrez dans ces conditions, en plein accord avec mon conseil municipal, que je ne prenne pas part au vote de la délibération qui conduit à la transformation en métropole. Ma position est un geste de certitude, d'espoir et d'attente. Certitude de vous avoir à

mes côtés dans cette marche vers le bon sens. Espoir que l'esprit général du processus permette également de trouver une solution pour ma commune et l'attente trop longtemps demeurée insatisfaite que les Coaraziens ne soient plus oubliés dans une impasse administrative.

Je souhaite un avenir fructueux à cette métropole, que j'appellerai « rurbaïne » : dans communauté urbaine il n'y a qu'urbain, dans la métropole on peut ajouter le rural et je crois que c'est très important qu'il y ait un lien entre les deux.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRESIDENT**.- La parole est à Monsieur le Président Véran.

**M. VERAN**.- Merci, Monsieur le Président, je serai très bref.

Je voudrais simplement dire à Monsieur le Sénateur Vestri qu'il a mené les mêmes combats pour la communauté d'agglomération, puis pour la communauté urbaine, mais qu'entre-temps nous avons dû réparer l'émissaire, la mer était largement polluée par cet émissaire qui était complètement percé, obsolète et pour lequel l'entretien n'était pas effectué. Puis, nous avons réalisé sous l'autorité d'Hervé Paul la connexion à Haliotis pour une trentaine de millions d'euros après avoir refait à deux fois les études et parce que Monsieur Vestri n'était pas d'accord sur les solutions qui étaient prises.

Je dirai enfin, pour aller dans le même sens qu'Hervé Paul au moment où nous nous sommes séparés, où Contes a voulu prendre son autonomie sur le prix de l'eau, aujourd'hui le prix de l'eau à Contes est d'ores et déjà 15 % supérieur à celui des communes du SILCEN, mais il sera au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 40 % supérieur au prix de l'eau solidaire dans les communes de Nice Côte d'Azur.

Pour les rustines de la Région à la métropole, comme l'a déclaré monsieur Allemand, nous y sommes en permanence confrontés car nous attendons tout le temps les financements complémentaires de la Région et notamment dans le domaine de la santé.

Mais mon intervention est surtout pour vous remercier, Monsieur le Président, parce que vous avez été beaucoup mis en cause, dans le cadre du grand danger – nous avions même tous un peu peur – qui était le droit des sols transférés à Nice Côte d'Azur, qui est une chose faite. Ô combien vous avez laissé toute l'autonomie aux maires, vous avez délégué votre signature dans le cadre des DIA, dans le cadre des PLU, dans le cadre de l'attribution des permis de construire, personne aujourd'hui ne peut mettre en cause le fondement de la commune, le fondement de son conseiller municipal et le fondement du maire qui est complètement à l'encontre de ce que nous disent nos opposants. Je tenais à vous en remercier et à en témoigner.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Avant de conclure, je passe la parole à notre premier vice-président, Monsieur Louis Nègre.

**M. NEGRE.**- Monsieur le Président, chers collègues. Vu l'heure et compte tenu de tout ce qui a été dit, on ne sera pas très long. On va essayer de recadrer un tout petit peu le débat de ce soir : nous sommes pour la troisième fois en une décennie dans une guerre de religion. Ah, on adore cela ! Je me souviens de 2002 où un certain nombre d'entre vous ont manifesté dans les rues, ont proposé des référendums, ont failli appeler à la démocratie qui n'existait pas.

2002 est passée, je rappelle tout simplement que l'on a créé une communauté d'agglomération et que personne n'a voulu en sortir. Vous vous étiez trompés pour la première fois, comme Saint-Pierre.

Pour la deuxième fois, en 2008, communauté urbaine. Ah ! De nouveau les Cassandre appelant à la mort de nos communes, à la disparition, au fait que l'on soit dépouillé de nos pouvoirs... Pour la deuxième fois, vous vous êtes trompés.

Pourquoi ? Parce que l'essentiel n'est pas notre nombril, ce ne sont pas nos institutions. L'essentiel, c'est l'intérêt général de nos concitoyens. Placez donc, chers collègues, s'il vous plaît, l'intérêt de nos concitoyens au centre de la démarche et à ce moment-là vous verrez que la communauté d'agglomération a été incontestablement un plus, que la communauté urbaine a été incontestablement un plus pour nos concitoyens. Nous sommes au service de l'intérêt général et de nos concitoyens.

Alors, quand on me propose la métropole au vu de ce qui s'est passé, au vu de la gouvernance exercée par le président Christian Estrosi qui s'est engagé publiquement, qui a signé une charte, je pense comme Xavier Beck qu'il y a des valeurs dans ce monde et que la parole donnée, voire la signature donnée, compte autant que la loi parce que nous sommes avec des gens de bonne compagnie.

Alors, Christian Estrosi et nous tous les maires avons signé une charte et cette charte, Antoine Damiani l'a rappelé, a été appliquée à la virgule près. Lequel d'entre nous, maires de nos 27 communes, a perdu ce pouvoir, ce fameux pouvoir sur l'urbanisme. Aucun d'entre nous parce que justement nous avons su établir ici, dans cette communauté urbaine, un exemple type de gouvernance. Je cite la charte que nous avons signée, ici, au Sénat et mes collègues de la communauté urbaine, Monsieur le Président, vous m'avez fait l'honneur de participer, de vous représenter, de représenter la communauté urbaine à l'association des communautés urbaines de France, et je ne suis entouré que de gens de gauche. Dans ces communautés urbaines de gauche, tout le monde veut faire des pôles métropolitains, veut faire cette gouvernance et trouve que sur la Côte d'Azur ce que nous avons fait était exemplaire.

Alors, erreur en deçà ? Vérité au-delà ? Je ne sais pas, mais en tous les cas, une chose est sûre, c'est que les faits sont là, les faits, comme disait quelqu'un que vous connaissez bien, sont têtus et ils démontrent la pertinence d'avoir une communauté d'agglomération puis une communauté urbaine et aujourd'hui la métropole.

La métropole, est-ce la révolution ? Non. C'est une complémentarité intelligente, encore plus forte, qui nous permet à nous tous, citoyens et maires, d'avoir un pouvoir que nous n'avions pas, parce qu'aujourd'hui au conseil des maires, du plus petit au plus grand maire, une voix c'est une voix. Grâce à cette gouvernance que nous avons su établir grâce à Christian Estrosi, on décide d'un budget qui dépasse un milliard d'euros. Tous les maires décident. Y a-t-il une ouverture plus grande ? Y a-t-il une démocratie plus grande ? Mes chers collègues qui avez parlé de démocratie, ah ! Je pense que le parti communiste ferait mieux de parler d'autre chose que de parler de fossé démocratique ! Il n'est peut-être pas le mieux placé ! En entendant parler du CAC 40 et de Ben Ali ce soir dans cette discussion, je me suis dit qu'ils renouvelaient leurs erreurs du passé.

Maintenant, pour être plus sérieux, Monsieur le premier vice-président de la Région, j'attends toujours que la Région soit égalitaire avec nos communes. Si nous n'avions pas le département des Alpes-Maritimes, si nous n'avions pas la communauté d'agglomération et notamment, cher Alain, la fameuse dotation de solidarité, où en serions-nous si nous attendions le conseil régional ? Je le dis publiquement devant tous, le conseil régional, malheureusement, n'est pas là quand on a besoin alors que nous, en communauté, nous avons toujours pu compter sur la solidarité de l'ensemble des collègues et de son président.

Aujourd'hui, vous avez entendu certains qui ont crié, qui ont peur. Ils ont peur et même l'un d'entre eux nous a menacés : « *Les électeurs ne vous oublieront pas en 2014* ». Je dirais à ce collègue la chose suivante : en 2002, un combat a eu lieu dans ma commune contre la communauté d'agglomération ; les élections qui ont suivi, la première fois j'avais fait 45 %, cette fois-ci j'ai fait 56 %. Voilà ce que c'est. Tout à fait récemment le suffrage universel s'est exprimé : dans vous axe de campagne vous avez combattu la métropole et le suffrage universel, vous avez perdu.

A partir de là, il n'y a pas de fossé démocratique, nous sommes des élus représentatifs de notre population, nous faisons œuvre d'intérêt général et nous aurons demain trois compétences supplémentaires : la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion économique du territoire à l'international. Cela n'est-il pas cohérent ? Cela n'est-il pas logique ? Nous ne perdons rien, nous n'enlevons rien.

Je terminerai par deux choses très importantes parce qu'elles reviennent très souvent : l'identité de la commune. Allons-nous disparaître ? Le maire de Cagnes-sur-Mer a-t-il disparu ? Je ne crois pas. La commune de Cagnes-sur-Mer a-t-elle disparu ? Non plus. Les élus et le conseil municipal de Cagnes-sur-

Mer ont-ils disparu ? Non. Je constate au contraire que j'ai la chance de recevoir le président de la communauté urbaine qui, grâce aux finances de la communauté urbaine, cher Henri Revel, vient inaugurer à Cagnes-sur-Mer toute une série d'investissements que nous n'aurions pas pu faire seuls.

Merci, Monsieur le Président à votre vision, parce que face à la peur que manifestent certains, je dis que c'est l'espoir, c'est une vision de l'avenir. Nous avons un territoire que l'on nous envie dans le monde entier. Nous ne nous rendons pas compte de la chance qui est la nôtre. Dans ce territoire, nous avons une vision, nous avons une ambition et nous avons un vrai projet, Monsieur Patrick Allemand, un vrai projet de développement à travers l'Opération d'Intérêt National et toutes les communes qui vont participer. Quand vous posez la question de savoir pourquoi on va chercher le Mercantour, je réponds tout simplement : qui n'est pas allé dans le Mercantour ? Y a-t-il un seul habitant de nos communes du littoral qui n'ait jamais bénéficié justement de la Tinée, de la Vésubie ? C'est ensemble, avec une complémentarité forte, une solidarité et un projet commun, ambitieux pour qui ? Pas pour nous, pour nos jeunes, pour leur promettre que demain nous sommes capables de leur donner des emplois, nous sommes capables de leur donner un projet exceptionnel.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de ce que nous faisons, c'est la première métropole en France. Nous sommes premiers dans de nombreux domaines. Au Sénat, on nous le fait remarquer et de temps en temps avec quelque jalousie. Je préfère que nous ayons cette image, que l'on soit jaloux de nous plutôt que l'image que nous avions auparavant.

Merci, Monsieur le Président de l'action que vous menez. Merci.

*(Applaudissements)*

Et merci, chers collègues, de soutenir cette action.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous le dis avec mon cœur et ma sincérité : je crois que la politique ne peut pas tout autoriser. Chacun ici mène son parcours avec ses convictions, avec ses idéaux, avec la générosité qu'il peut porter pour un territoire, pour des hommes, pour des femmes, pour des enfants. Il y a des moments où la politique conduit à agir avec ses convictions et des moments où la politique conduit simplement à tenir des postures.

J'appelle ceux qui ont choisi ce soir de tenir des postures d'avoir le courage de les laisser de côté et de se rallier simplement à ce qui ne peut pas diviser.

Pour ceux qui se seraient exprimés contre le choix qui vous est proposé ce soir, je veux essayer par mes derniers mots et mes derniers propos de vous convaincre de vous y rallier.

Dites-vous une chose : c'est qu'aucune échéance, c'est que rien, c'est qu'aucune arrière-pensée politique ou idéologique ne se joue dans cet hémicycle ce soir. Nous serons tous jugés dans dix, dans quinze ans, dans vingt ans, dans trente ans, si l'on se rappelle encore de nous. En tout cas, ceux qui écriront l'histoire, et il y en a déjà qui nous regardent sur Internet, qui sans doute écriront ou inscriront à l'ordre du jour de leur prochain cours de droit, cours d'histoire, cours d'économie sociale dans nos facultés, l'analyse du débat qui s'est déroulé ce soir, qui amènera leurs étudiants à échanger entre eux, à s'en inspirer, parce que ce n'est pas n'importe quel rendez-vous. De tels rendez-vous, il y en a tous les cinquante ans, tous les soixante ans, tous les siècles peut-être.

C'est ce qui se décide ce soir : à quoi cela sert-il d'essayer de monter un élu contre un autre, un territoire contre un autre ? Nous avons trois territoires qui ont fait un choix. Avant nous, parce que les débats se sont déroulés plus rapidement, leurs assemblées étant plus réduites, avons-nous envie de leur dire non ? Allez-vous voter tout à l'heure en leur disant : « *Non, je ne vous veux pas, je ne veux pas écrire l'histoire avec vous, je ne veux pas que mes enfants et les vôtres écrivent l'histoire de ce territoire ensemble* » ? Je vous en conjure et je vous le dis avec estime et avec respect : n'allez pas dans cette direction, essayez d'oublier tout cela. J'ai vraiment envie ce soir de sortir d'un débat le plus apaisé possible. J'ai vu des marques de courage exceptionnelles, j'ai beaucoup de bonheur à travailler avec tous les maires qui sont autour. J'ai beaucoup de bonheur à travailler avec beaucoup d'entre vous. Je n'ai jamais voulu faire de cette enceinte une enceinte politique.

J'ai voulu faire une enceinte où chaque commune soit respectée pour ce qu'elle est et les maires qui ont d'abord la légitimité de leur population, d'être respectés comme tel. Lorsque j'entends un Antoine Damiani, avec lequel nous ne partageons pas les mêmes convictions, avec lequel nous serons sans doute en campagne l'un contre l'autre dans de futures campagnes nationales, mais qui ici avec moi, avec la plupart de ses collègues a le courage de dire : « *Je crains au terme de mon propos d'être fâché avec certains des miens qui sont pourtant mes amis et mes compagnons d'armes, parce que je veux le dire, l'intérêt de ma commune, celle pour laquelle je me dévoue, celle pour laquelle je donne tout, c'est de faire ce choix* ».

Pourquoi pouvez-vous vous exprimer ce soir, puisque vous dites que la démocratie est en cause ? Vous êtes en mesure de vous exprimer ce soir, Monsieur Inje et Monsieur Allemand, parce que j'ai souhaité, et cela me paraissait juste et légitime alors que la loi ne le prévoyait pas, que mes collègues de la majorité municipale vous offrent la possibilité d'être dans cette enceinte, ce que mon prédécesseur ne vous avait pas accordé. Parce que j'espérais vraiment en vous donnant cette possibilité que vous le fassiez simplement sur un ton constructif et pas simplement dans une posture. Car personne en vous écoutant ce soir n'a eu le sentiment que vous n'adoptiez autre chose qu'une posture. Aucun argument de ceux que vous avez soulevés ne pouvait résister aux démonstrations qui vous ont été faites ensuite par les uns et les autres, quel que soit leur engagement idéologique et quelle que soit leur pensée.

Je voudrais vous dire Monsieur Vestri qui a voulu poursuivre ici un débat déjà engagé, que Xavier Beck a porté une réponse de grande qualité, complétée par notre vice-président en charge des finances et que je peux comprendre votre position car c'était dans le cadre d'une campagne électorale, donc vous aviez fait le choix de vos armes : j'ai votre profession de foi ici qui finalement ressemble, à quelques virgules près, à ce que vous avez énuméré tout à l'heure. Il n'y avait pas de bilan, il n'y avait pas de projet, c'était simplement : *«Votez pour moi, parce que voter pour moi c'est rejeter la métropole avec toutes conséquences fiscales, les conséquences d'endettement, les conséquences d'affaiblissement de l'autorité du maire, de sa place dans l'intercommunalité, demain la commune ne sera plus rien»*. En même temps vous nous dites aujourd'hui qu'il y a un déni de démocratie, que chacun ne pourrait pas s'exprimer librement sur ce sujet, que les citoyens seraient privés de la parole.

Après que certains vous ont rappelé que vous aviez voté cette loi, je pense que vous êtes mal placé pour parler de nos concitoyens. Pourquoi ? Je le dis avec beaucoup de respect, c'est la première fois que nous vous revoyons, c'est-à-dire que vous avez été absent à 17 séances de la communauté urbaine sur 22. Vous avez été absent à 25 séances du bureau communautaire sur 38. Cela fait donc près d'un an et demi que nous n'avons pas entendu votre voix ici. La première marque de respect de la démocratie n'est-elle pas de venir vous exprimer au nom de vos concitoyens dans cette enceinte ? Là où ils vous ont désigné pour pouvoir le faire, là où votre conseil municipal vous a désigné pour pouvoir le faire. Vous ne pouvez pas réclamer plus de démocratie et refuser de participer aux débats démocratiques lorsque vous avez un siège dans une enceinte que vous refusez d'occuper.

Sur le reste, bien évidemment, chacun de vous a répondu et notamment notre vice-président, Henri Revel. Dire que nous détournerions le citoyen de la vie locale et oser dire que votre problème à Saint-Jean-Cap-Ferrat, ce serait nier ces problèmes sociaux qui seraient source d'une insécurité galopante. Je préfère le prendre avec le calme nécessaire, parce qu'adresser ce message à des citoyens qui acceptent de participer essentiellement à toutes les charges de centralité du département, d'accueillir dans ses universités, dans ses hôpitaux, dans ses services publics tous ceux dont nous vous évitons la charge à Saint-Jean-Cap-Ferrat pour que l'on puisse vivre paisiblement à Saint-Jean-Cap-Ferrat, je suis très heureux si grâce aux soucis des Niçois, vous pouvez vivre sereinement à Saint-Jean-Cap-Ferrat. J'ai toujours été solidaire de tous les habitants de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Quand on a la prétention d'être sénateur et de se présenter devant les Grands Électeurs d'un département pour les représenter au Sénat de la République et dire que dans le département qui vous a porté à cette responsabilité qu'il y aurait une population qui serait indésirable et qui ne serait pas digne qu'on la défende au Sénat de la République, qu'elle serait même incommode par sa proximité avec Saint-Jean-Cap-Ferrat, je trouve que c'est un manque de dignité et un manque de respect à l'égard du pacte républicain.

Je vous le dis avec mes convictions, avec ma force de pensée, cette attitude n'est pas digne.

Pour le reste, puisque vous avez abordé le problème de la démocratie qui a été repris en chœur par ceux qui vous ont allégrement soutenu, me semble-t-il, il y a quelques semaines de cela, et qui siègent sur ces bancs, alliés d'ailleurs à des voix du front national, votre profession de foi ne porte que sur un sujet tout comme dans le canton du président du conseil général, Eric Ciotti. La seule campagne qui a été menée était une campagne contre la métropole, même profession de foi.

Tout comme dans le canton du maire de Roquebillière, Gérard Manfredi, seule profession de foi de ces adversaires : voter contre la métropole.

Tout comme dans le canton de notre collègue, Jean Thaon, seule profession de foi, voter contre la métropole.

Tout comme dans le canton de Villars-sur-Var, notre collègue Roger Ciais, voter contre la métropole.

A Villefranche, Monsieur Vestri a appelé à voter contre la métropole pour voter contre Monsieur Xavier Beck, contre Eric Ciotti dans la Vésubie, contre Gérard Manfredi dans la Vésubie, contre Jean Thaon dans la Vésubie, ou encore contre Roger Ciais dans le canton de Villars-sur-Var.

Je crois que pour la démocratie à laquelle vous faites appel, il y a eu un suffrage universel et un scrutin grandeur nature, c'est vous qui l'avez choisi, vous avez pris ce calendrier-là ; vous auriez pu vous en abstenir.

Certains ont essayé d'en jouer dans le canton d'Alain Frère de la même manière, en vous disant que ce débat sera ouvert après les cantonales, en réclamant un référendum, on demandera à ce que l'on s'exprime de partout.

Non, vous avez choisi dès le mois de janvier que l'on puisse s'exprimer et vous avez fait campagne en janvier, en février, en mars sur ce sujet pour que l'on s'exprime tout de suite et que l'on vote tout de suite, et que tous ceux qui disposaient d'un bulletin à mettre dans une urne puissent s'en servir pour s'exprimer publiquement. Quelle plus belle consultation publique que celle-ci ! Et ceux qui ont pris un bulletin pour le mettre dans l'urne, dans chacun de ces cantons, monsieur le sénateur, ont fait le choix de rejeter votre appel à voter contre la métropole, au-delà du fait qu'ils ont fait le choix de la qualité d'un candidat qui répondait à tous les critères dans lesquels ils souhaitent se reconnaître pour être dignement représentés dans l'enceinte de l'assemblée départementale.

Je crois que la démocratie va s'exprimer tout au long de l'année 2011 dans toutes les instances où elle devra le faire tel que la loi l'a prévu. Mais la démocratie à laquelle vous avez souhaité faire appel, par anticipation dans le cas d'une campagne électorale, a permis encore plus clairement, lucidement, de faire en sorte que chacun soit éclairé avec toute la lucidité nécessaire.

A partir du moment où les électeurs ont parlé, pourquoi voudriez-vous les faire parler une deuxième fois ?

Monsieur Allemand, je regarde ce pour quoi vous avez voté depuis que vous êtes ici. Je vois : transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine, 26 juin 2008 ; je vois monsieur Santinelli, monsieur Injey contre et je vois une abstention de monsieur Cuturello, monsieur Gaechter, monsieur Allemand, madame Sophie Duez, monsieur Santinelli.

Je vois le 29 août 2008, contre monsieur Injey, monsieur Santinelli, abstention monsieur Cuturello, monsieur Gaechter, monsieur Allemand, madame Alina sur la mise en œuvre de la procédure d'extension des compétences de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur.

Je vois le 24 septembre 2008, sur la transformation en communauté urbaine une opposition –au moins ils sont constants– de monsieur Santinelli et de monsieur Injey, et en abstention monsieur Cuturello, monsieur Gaechter, monsieur Allemand, sur le même sujet.

Je vois à cette même date sur la charte de la communauté urbaine qui garantit l'indépendance de chaque maire, le vote contre.

C'est-à-dire que le même jour, le 24 septembre 2008, vous vous abstenez sur la transformation mais en même temps vous votez contre le fait qu'il y ait une charte qui garantisse son indépendance à chaque maire.

Les faits sont têtus. C'est le procès-verbal. Et on l'atteste.

Le 26 juin 2009, adhésion de la commune d'Utelle à la communauté urbaine, vous votez contre. Vous savez c'est là où il y a le sanctuaire de la Madone, celui que des marins qui étaient dans la tempête au sein de la Baie des Anges il y a trois siècles de cela ; ils ont vu l'apparition de la Vierge au sommet de la Madone et ont dit : « *Si nous sommes sauvés de la tempête, nous irons construire un sanctuaire là-haut* ». Ces marins créaient déjà le lien avec la montagne. Et vous, déjà le 26 juin 2009, vous dites à Bernard Cortès et à son conseil municipal, vous dites aux Utellois : « *Je ne vous veux pas* ». Monsieur Allemand, vous avez voté contre. Et le 26 juin toujours, vous avez voté contre de la même manière à l'adhésion de Lantosque et vous avez dit au Vésubiens : « *Je ne vous veux pas* », « *Je ne vous aime pas et je ne vous veux pas* ».

Le même 26 juin, nous trouvons l'abstention de monsieur Cuturello, de monsieur Allemand à l'adhésion de Carros à la communauté urbaine, et le vote contre de monsieur Injeu, monsieur Santinelli et de monsieur Gaechter.

Enfin le 21 septembre 2009, sur l'adhésion de la commune de Carros à la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, nous avons le vote contre de monsieur Injeu et de monsieur Santinelli et le vote contre pour la modification du règlement intérieur qui nous permet d'accueillir des socialistes verts et républicains, la gauche et les écologistes.

C'est important de rappeler tout ce fil parce que cela identifie clairement dans quel état d'esprit vous êtes.

Je retiens des choses qui me blessent profondément, vous savez. Je ne sais pas où remonte ma passion pour cette terre entre mer et montagne. Je ne savais pas qu'un jour les circonstances de la vie, comme beaucoup d'entre vous, me confèreraient l'honneur d'occuper la place qui est la mienne et qui est la vôtre, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus beau dans la République. Je sais que j'ai toujours aimé du plus profond de mon cœur cette terre entre mer et montagne, que je me suis toujours senti profondément à la fois provençal et niçois. Je me suis toujours senti profondément à la fois méditerranéen et alpin. Je me suis toujours senti profondément proche de ces enfants avec lesquels j'ai appris à grandir tant dans mon école à Nice que dans les colonies de vacances du haut pays.

Le jour où il m'a été offert de pouvoir exercer des mandats publics, je me suis dit que tout ce que je devais faire était de toujours rapprocher les uns et les autres, pas de les séparer, pas de les amener à être les uns contre les autres, d'apprendre, quelle que soit leur origine culturelle, quelle que soit leur condition sociale, à grandir ensemble et quand je vous entends dire ces mots si blessants, il y a un avant-Mescla et un après-Mescla, le jour où grâce à un ministre communiste, nous avons eu le dédoublement de la Mescla, que nous avons inauguré et où j'ai espéré, parce que c'étaient les prémices de la 6202 bis, que trois ou quatre ans plus tard, grâce à cette initiative nous aurions le prolongement de la 6202 bis en rive droite du Var. Il a fallu que je me batte pendant vingt ans contre vous Monsieur Allemand, et contre tous vos amis au conseil régional, pour pouvoir obtenir ce désenclavement parce que c'était déjà leur manquer beaucoup de respect.

Lorsque je vous entends dire : le ski, les ovins, les oratoires, c'est un autre monde ! C'est si loin de nous ! Cela n'a rien à voir avec nous, rien ! Nous ne sommes pas faits de la même manière, nous ne pensons pas de la même manière, nous ne travaillons pas de la même manière, nos enfants ne grandissent pas et ne reçoivent pas la même éducation de l'école de la République que les nôtres. Monsieur Allemand, nous n'avons pas la même dimension humaine. Ce sont vos mots. Le mot « dimension humaine », j'ai des frissons, j'ai mal. J'ai mal parce que depuis plus de vingt-trois ans je suis le député de mer et montagnes, de 72 communes et de 13 cantons qui font cette

unité historique entre le col de la Bonnette et la Baie des Anges, entre le Mercantour et la Méditerranée et où j'ai tissé des liens si exceptionnels et si extraordinaires et où d'une vallée à l'autre on ne parle pas le même gavot, on ne parle pas le même dialecte, mais où on partage la même culture, la même identité, la même passion, le même amour pour la même terre et où nous pouvons ensemble construire un destin si exceptionnel et offrir une image au monde entier qui nous sera enviée par tous.

Que vous ayez ces mots aussi blessants pour des gens qui demandent à pouvoir grandir et vivre avec nous, que vous parliez de désertification, de services publics alors que je sais les combats que j'ai menés avec mes amis ici autour de moi au conseil général et qu'ils poursuivent avec Eric Ciotti aujourd'hui.

Au moment où je ravissais à Monsieur Jean-Hugues Colonna cette circonscription, nous étions dans une hémorragie démographique où nous avons perdu près de 15 % de la population de moins de 15 ans, où les écoles, les maternelles, les crèches, les gendarmeries, les services postaux fermaient les uns derrière les autres. Ils sont suffisamment nombreux ici pour attester que depuis nous avons inversé le cours des choses ensemble.

En moins de quinze ans, nous aurons fait grossir les services publics en milieu rural de 300 %. J'aurais eu le bonheur de construire près de 12 écoles. J'ai inauguré celle de Coaraze, Monique, quel bonheur et quelle belle école ! Je pourrais en citer tant d'autres.

J'ai construit des gendarmeries, j'ai rouvert des bureaux de poste, j'ai sauvé des hôpitaux ruraux qui étaient sur le point de fermer. Nous les avons remédicalisés, Jean. Nous avons fait tout cela ensemble et vous dites que c'est la désertification du service public ?

Le conseil général a permis une chose extraordinaire, extraordinaire par nos solidarités, c'est d'accompagner, de maintenir, de renforcer la présence humaine, d'inverser le cours de la démographie.

Mais, nous avons une autre carte à jouer, c'est celle, au-delà de cette tâche extraordinaire de solidarité qu'a rempli le conseil général, d'apporter maintenant un élan économique, d'apporter des emplois qualifiés, de la formation.

Je me suis battu pendant quinze ans pour avoir un lycée des métiers de la montagne à Valdeblore et vous savez dans quelles conditions je l'ai obtenu, parce que je revendique de l'avoir obtenu, là où à partir de la sortie du collège, il fallait aller dans les internats d'Estienne d'Orves ou du Parc Impérial.

En même temps, il y a eu ce campus universitaire au cœur de l'Opération d'Intérêt National sur tout ce qui fera les métiers de demain en matière de croissance verte et d'écotechnologie avec les crédits de campus prometteurs qui nous sont garantis par Madame Péresse, c'est-à-dire la complémentarité parfaite entre les options de nos collèges, de la Tinée, de la Vésubie, du lycée des

métiers de la montagne et de la faculté du développement durable et de l'écologie dans la vallée du Var.

Il s'agit en même temps d'apporter les emplois qualifiés sur tous les laboratoires, sur toutes les entreprises, sur toutes les exploitations des ressources naturelles, sur tous les métiers du tourisme, dans cette grande ambition que nous pouvons nourrir de rapprocher, parce que si cela vous dérange de voir les chamois et les babis comme vous dites, pouvoir se côtoyer, pour moi revendiquer que nous avons le seul territoire au monde que nous administrons en commun, où nous avons à la fois la plus grande diversité de cétacés, de dauphins, de baleines, de cachalots et de l'autre côté le tétras-lyre, le chamois, le bouquetin, le mouflon, le gypaète barbu, que sais-je encore, et les marmottes que nous aimons tant.

Permettez-moi de vous dire que vous vous prononcez dans quels instants en refusant cela et en refusant cela à ces populations, où nous avons attiré aussi en matière économique et de valorisation un bénéfice d'une biodiversité. Le lit du Var en cœur de métropole est classé Natura 2000, avec toutes ces espèces protégées d'oiseaux qui retournent vers leur lit de nidification chaque année, et avec lequel, avec Eric Ciotti, nous avons choisi de faire un parc départemental naturel au cœur d'une Ecovallée et d'éco-industries, c'est-à-dire sincèrement un territoire à nul autre pareil.

Non, il n'y a pas de tentation ou de volonté hégémonique. Une tentation ou une volonté hégémonique eût été de vouloir absorber l'est, de vouloir absorber l'ouest, pas d'exprimer notre solidarité, pas de nous rapprocher, pas de vivre un destin commun sur un territoire où toute l'histoire est là pour rappeler que tout doit nous rapprocher.

Simplement, je vous dis que je comprends que ce soit difficile, que votre voix ne soit pas entendue dans les instances où vous siégez. Mais, vous devez comprendre que nous sommes blessés quand Hervé Paul vous dit que la Région refuse de participer à son complexe sportif qui répond aux besoins d'une trentaine de communes et quand je ne cesse de vous rappeler délibération après délibération que si le conseil communautaire, si le conseil général, si l'Etat ont fait le choix d'accompagner ce qui sera demain pour l'Euro 2016 comme pour les jeux de la Francophonie, Monsieur le Président de la ligue de football, la grande infrastructure sportive de notre territoire métropolitaine, et qu'en même temps nous voyons votre assemblée, celle où vous êtes censés représenter les Azuréens et les Niçois, qui dit à Hervé Paul : « *Non, votre complexe sportif, pas question ! Le stade des Niçois, non pas question ! Le stade de Marseille, oui ! Les infrastructures sportives de quartier à Marseille, oui !* »

Je comprends que vous n'en ayez pas les moyens. Je vous comprends. Je comprends qu'un président cherche à vous humilier en ne vous permettant pas de répondre à tout cela, mais en même temps, n'ayons pas de propos si humiliants à l'égard d'hommes et de femmes qui ont envie de vivre et de travailler ensemble et qui ont envie de mettre en valeur ce territoire.

Je vous en conjure, ne vous trompez pas ce soir. Nous avons tant de choses à réussir ensemble. Ne nous tournons pas le dos sur une si belle aventure. Sachons unir nos efforts. Vous verrez, dans un an, dans deux ans, il y aura d'autres combats à livrer où nos confrontations idéologiques auront toute leur place, mais pas là, pas ce soir.

Une petite précision, parce que je ne veux pas que l'on dise n'importe quoi. Vous dites que l'on va enlever tous les transferts de compétences des communes : la seule délibération que je vous propose ce soir, c'est de valider un transfert de compétences du conseil général vers la communauté urbaine. Vous ne pouvez pas dire, Monsieur Allemand, qu'il y aura le moindre transfert de compétences d'une commune vers la métropole, il n'y en aura aucune. La loi ne le prévoit pas.

Enfin, lorsque vous faites référence au crédit européen, parce qu'après tout vous n'êtes pas le vice-président en charge des sports, je peux le comprendre, mais vous êtes le vice-président en charge des partenariats européens, c'est ce que j'ai lu dans la nomenclature, d'accord ? Comment pouvez-vous ne pas considérer que nous avons une chance à saisir en devenant frontaliers grâce à nos amis qui font appel à nous dans le haut pays ? Et en même temps, oser me dire que nous ferions perdre à la Région une enveloppe sur le FEDER. Je vais vous dire ce que l'on fait du FEDER : le FEDER est réparti comme suit : 1 million d'euros sur le tramway, 3 millions d'euros sur les études du tramway et 1 million d'euros sur les divers projets de la communauté urbaine. 5 millions d'euros, mais l'Europe, parce qu'elle sait l'usage qu'en fait la Région, a décidé de ne pas vous déléguer ces crédits et de nous les déléguer directement. La gestion des crédits du FEDER, mes chers collègues, vient de nous être déléguée directement à la communauté urbaine parce que même l'Europe n'a plus confiance en vous. C'est cela la réalité.

**M. ALLEMAND.**- Ce n'est pas vrai, c'est nous qui vous les avons délégués.

**M. LE PRESIDENT.**- Lorsque vous dites que nous ne les consommons pas, je vais vous dire que non seulement nous les consommons, mais si nous pouvions en avoir dix fois plus et la métropole nous en donnera l'opportunité, mon cher Bernard Asso qui êtes en charge des affaires européennes ici, la métropole nous donnera l'opportunité de pouvoir en bénéficier dix fois plus pour financer les investissements dont chacune de nos communes a besoin.

Voilà mes chers collègues, président du conseil général, j'ai voulu franchir le Var. J'ai voulu que de la frontière italienne jusqu'à la barrière de l'Esterel, il n'y ait plus qu'un territoire. Je me rappelle de mes premiers gestes qui ont consisté à déposer une gerbe sur le monument aux morts de Nice et sur le monument aux morts de l'autre chef-lieu d'arrondissement, Grasse, le même jour. Je n'ai cessé de défendre cette idée entre mer et montagne, entre frontière italienne et Esterel.

Aujourd'hui, avons-nous la volonté de remettre en cause tout cela ? Nous voulons apporter un plus au département des Alpes-Maritimes. Nous voulons donner à la chambre de commerce, nous voulons donner à nos acteurs économiques, nous voulons créer de l'emploi.

Dans quelques secondes, nous allons nous prononcer. Je vais vous dire ce à quoi je vais penser à ce moment-là. Je vais me rappeler il y a deux ans une immense délégation des anciens combattants des Alpes-Maritimes – parce que construire l'avenir en n'oubliant pas l'histoire, cela compte aussi – avec laquelle je suis allé à Flirey.

Il s'agit d'un petit village de Meurthe-et-Moselle où en tant que ministre de l'Aménagement du territoire il y a quatre ans de cela, je passais : à un carrefour j'apercevais un monument délabré. Il me semblait dans mon subconscient apercevoir un aigle en bronze, détérioré. J'ai demandé au préfet d'arrêter la voiture, j'ai voulu regarder et j'ai découvert qu'en 1934, un maire de Nice, Jean Médecin, un président des anciens combattants des Alpes-Maritimes de Saint-Etienne-de-Tinée, monsieur Fulconis, s'étaient rendus là-bas avec le président Lebrun pour inaugurer ce monument à la mémoire de 2 500 soldats du 123<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie des Alpes-Maritimes basés à Nice et qui étaient tombés à Flirey. J'ai promis au maire de Flirey qui n'en avait pas les moyens que nous financerions sa réhabilitation. Il y a deux ans, nous sommes allés avec tous les anciens combattants dans ce lieu qui avait été oublié et derrière il y avait cet immense champ de croix où il y avait des noms de la Bollène Vésubie, des noms de Saint-Jean-Cap-Ferrat, des noms de Vence, des noms de Saint-Dalmas-le-Selvage, des noms de Cagnes-sur-Mer, des noms de Duranus, les mêmes noms que vous retrouvez sur chacun de vos monuments aux morts dans chacun de vos villages, dans chacun de vos quartiers, dans chacune de vos communes. Lorsqu'ils sont tombés en 1915 ou en 1916, lorsqu'ils sont tombés dans cet élan de fraternité pour défendre ce territoire entre mer et montagne, pour que leurs enfants et leurs petits-enfants puissent vivre libres dans un pays libre qui s'appelle la France et sur un territoire au bord de la Méditerranée et au pied des Alpes qui s'appellent les Alpes-Maritimes.

C'est en pensant à cela que dans quelques instants je vais voter pour la création de notre métropole, parce que d'où ceux-là nous regardent et d'où ils regardent leurs enfants et sans doute ceux de leurs enfants qui naîtront demain et qui un jour, peut-être et sans doute, auront l'élan économique, les emplois, la compétitivité, l'attractivité, la cohésion économique et sociale parce que nous aurons été fidèles au sang versé, parce que nous aurons été fidèles à l'engagement de tous ceux-là pour leur pays qui ne se sont pas posés de question le jour où ils ont été appelés devant cette caserne de Nice pour partir là-bas et ne jamais rentrer dans leur famille. C'est aussi à tous ceux-là que je vais penser.

Je vous le demande ce soir, ne ratez pas ce rendez-vous avec l'histoire.

*(Applaudissements)*

Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir :

1. Demander la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la métropole, entre la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, la communauté de communes de la Tinée, la communauté de communes des Stations du Mercantour, la communauté de communes Vésubie-Mercantour et la commune de la Tour-sur-Tinée.
2. D'engager une procédure de fusion de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur avec les communautés de communes précitées afin de créer une métropole.
3. De solliciter de monsieur le préfet l'arrêté fixant le projet de périmètre de la future métropole conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales.
4. D'autoriser le président ou l'un des vice-présidents délégués de signatures à accomplir l'ensemble des formalités administratives subséquentes.

Je demande avant que vous ne vous prononciez, l'avis de chacun de nos rapporteurs, la parole est à Claude Calimar pour la commission finances et administration générale.

**M. CALIMAR.**- La commission des finances a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je passe la parole à Roger Martin pour les commissions développement culturel, touristique et sportif et aménagement développement économique et emploi.

**M. MARTIN.**- Ces commissions ont donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je passe la parole à Alexandre Ferretti pour les commissions déplacements et intermodalités, voirie et bâtiments communautaires.

**M. FERRETTI.**- Ces commissions ont donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je passe la parole à Gilbert Andréo pour la commission logement et politique de la ville.

**M. ANDREO.**- La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT.**- Je passe la parole à Corinne Guidon pour les commissions eau et assainissement, collecte, traitement et recyclage des déchets, développement durable, environnement et mer.

**Mme GUIDON.**- Avis favorable des commissions, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, ma chère collègue.

Nous allons maintenant procéder au vote à mainlevée sur la délibération 0.1 : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Une abstention.

***La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Votent contre :**

- **M. SANTINELLI**  
 - **M. INJEY**  
 - **M. GAECHTER**  
 - **M. CUTURELLO**  
 - **M. ALLEMAND**  
 - **M. VESTRI**  
 - **Mme CESARINI**

**S'abstient :**

- **Mme CHARLES**

**Ne prend pas part au vote :** - **Mme GIRAUD-LAZZARI**

Mes chers collègues, je vous remercie, l'assemblée en a ainsi décidé.  
 (Applaudissements)

☆☆☆

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20*